

# **PROCÈS-VERBAL** **DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE** **DU 16 AVRIL 2016**

## **ACCUEIL, par M. Étienne BERGER**

Je vous propose de commencer nos travaux. Bonjour à tous et bienvenue.

En ce 16 avril 2016, j'ai l'honneur et le plaisir d'accueillir les adhérents de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre et d'ouvrir avec eux l'Assemblée générale ordinaire de l'année 2016. Permettez-moi, mes chers amis, de saluer nos invités en votre nom et de remercier de leur présence :

- Monsieur Yves CASTEL, notre directeur Départemental des Territoires, représentant Monsieur le Préfet,
- Monsieur Nicolas REGNY, notre sous-préfet de Clamecy représentant Monsieur le Préfet (il nous rejoindra vers 10 h 15).
- Madame Martine CARRILLON-COUVREUR, députée de la Nièvre.
- Madame Anne EMERY-DUMAS, sénatrice (excusée).
- Monsieur Patrick JOLY, président du Conseil Départemental.
- Monsieur Daniel BARBIER, vice-président du Conseil Départemental.
- Monsieur Éric BERTRAND, président de la Chambre d'Agriculture.
- Madame Yolande FRÉMONT, accompagnée par Madame Christine VILLETTE, maire adjointe de la mairie de Nevers.
- Monsieur Alban de MONTIGNY, président du Syndicat des propriétaires forestiers et privés.
- Monsieur Olivier LAPORTE, représentant de Monsieur Stéphane AUROUSSEAU, président de la FDSEA.
- Monsieur Jean De GESNAIS, président de l'Association des usagers Natura 2000.
- Monsieur Christian GUYOT, vice-président du Parc régional du Morvan.
- Monsieur Jean-Philippe PANIER, nouveau président de la Fédération de Pêche de la Nièvre.
- J'aimerais saluer tout particulièrement Monsieur JONDEAU, représentant le directeur des Services des Finances Publiques de la Nièvre. Vous le savez, la Fédération encaisse de l'argent public que nous versons directement sous régie d'État.
- Monsieur LAPLACETTE, directeur régional de l'Office, est représenté par Monsieur POHU à cette tribune.
- Monsieur Dominique THIBAUT, vice-président du Crédit Agricole qui nous rejoindra dans quelques minutes.

Je voudrais remercier tout particulièrement les amis chasseurs des départements limitrophes :

- Monsieur Michel PAEPEGAEY, trésorier de la Fédération du Cher, représentant Monsieur François-Hugues de CHAMPS.
- Monsieur Roger PASQUET, administrateur de l'Allier, représentant son Président Guy SOALHAT.

Je salue également les présidents des associations de chasse spécialisée et Messieurs les louvetiers et leur président, particulièrement Monsieur Gérard CHALANDRE.

Je voudrais saluer les membres de la corporation des éleveurs de gibier, Messieurs les estimateurs de dégâts de gibier, Mesdames et Messieurs les collaborateurs de la Fédération, les bénévoles et bien sûr, les sonneurs.

Nous ont demandé de les excuser :

- Monsieur Christian PAUL, député de la Nièvre.
- Madame Marie-Guite DUFAY, notre présidente de la grande région Bourgogne-Franche-Comté.
- Le Chef d'Escadron Daniel CLINCHAMPS, Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Cosne Sur Loire.
- Le Chef d'Escadron Olivier MAINSANT, Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Château Chinon.

N'ont pu être des nôtres :

- Monsieur l'inspecteur d'Académie.
- Monsieur Wilfrid PELISSIER, directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.
- Fabien CHAUDRE, notre inspecteur des examens de permis de chasser.

Je voudrais également saluer tout particulièrement Madame LABLÉ absente, présidente du Comité départemental de randonnée pédestre (ce n'est pas par hasard que je lui fais un salut particulier).

Le schéma à l'écran vous explique ce que nous allons faire d'ici midi.

Vous avez une Assemblée générale aujourd'hui, en avril 2016, qui est quasiment, à la fin de l'exercice social en cours : nous allons nous intéresser à des mouvements financiers qui se sont clos en juin 2015. Nous allons traiter d'un budget qui va démarrer en juillet 2016, et les rapports d'activité traiteront de la période en cours.

Comme vous pouvez le constater, l'ordre du jour est un petit peu différent de celui des années antérieures, non pas parce que vous avez une élection du Conseil d'administration mais en raison de la présentation de la surface minimale de 20 hectares, avec un vote à la clé en fin de séance.

Pourquoi cet ordre du jour un peu particulier ?

L'article 11 du règlement des Fédérations Départementales des Chasseurs prévoit la préparation de l'ordre du jour d'une Assemblée générale par le Conseil d'administration. Cependant, cet ordre du jour peut être augmenté de tout sujet à la demande de 50 adhérents minimum.

Le secrétaire de Fédération a reçu, dans les délais, la demande de 96 adhérents pour que soit mis à l'ordre du jour un débat sur la réglementation des îlots de 20 hectares, et 83 d'entre eux ont formulé une demande complémentaire ainsi rédigée : « mise au vote pour le retrait de l'arrêté préfectoral 1076 du 14 août 2015 ».

Conformément à l'article 11 des statuts, l'Assemblée générale connaîtra bien un débat sur cette mesure complémentaire et procédera, à la fin de l'AG, à un vote à bulletin secret concernant le retrait de cet arrêté du 14 août 2015.

En votant la règle des 20 hectares l'année dernière, l'Assemblée générale a pris une décision courageuse et responsable. Par sa remise en cause, cette année nous aurons un moment de démocratie directe, avec débats et votes. Même si le sujet est, pour certains, passionnel, nous ne sommes pas dans une « cabane de chasse ». Je souhaite vivement que les interventions ne détériorent pas l'image de la chasse dans l'esprit de nos invités.

Les autres points de l'ordre du jour sont ordinaires, avec une préoccupation constante : tenir les délais pour libérer la salle à midi.

Les échanges avec la salle sont les bienvenus après chaque intervention, bien sûr dans la limite du temps disponible. Des micros sont à votre disposition et lors de votre prise de parole, vous aurez l'amabilité de vous identifier.

Il reste à définir le bureau de cette assemblée, et je propose à l'assemblée de désigner à cet effet les deux secrétaires du bureau du Conseil d'administration : Monsieur Claude RENAUD et Georges de MIRANDA.

*M. Étienne BERGER procède au vote de la nomination des secrétaires de séance.*

*Messieurs Claude RENAUD et Georges de MIRANDA sont nommés secrétaires de séance à l'unanimité des présents.*

Madame FRÉMONT, nous allons donc démarrer nos travaux et il est d'usage que la mairie qui nous reçoit nous dise un petit mot de « bienvenue ».

### **Mme Yolande FRÉMONT**

Bonjour à tous.

Mesdames, Messieurs les officiels, Mesdames, Messieurs les chasseurs, et leurs conjoints dont il convient de parler un peu, ce qui n'est jamais le cas. Lorsqu'il y a un chasseur dans une famille, toute la famille est impliquée. C'est toute une vie autour de cette passion, avec quelques fois, de petits soucis autour de tout cela.

J'ai l'honneur, encore aujourd'hui, d'ouvrir cette Assemblée générale, ce dont je vous remercie, Monsieur le Président.

Un chasseur, ce n'est plus un seigneur qui parcourt la campagne en écrasant les récoltes. Et vous, Messieurs, Mesdames, vous êtes de grands seigneurs en pratiquant la chasse dans le respect des règles fondamentales de la biodiversité, pour ne pas faire oublier la réalité des évolutions réglementaires en France. Nous comptons sur vous pour continuer à pratiquer et enseigner cet art, ce sport ou cette discipline – comme vous souhaitez l'appeler – l'enseigner aux générations à venir, à vos enfants, dans le respect de la régulation des populations animales.

Je vous souhaite à tous une bonne journée.

### **M. Étienne BERGER**

Merci, Madame FRÉMONT.

En premier lieu, nous avons à faire adopter le PV de l'Assemblée générale de l'année dernière. Il est affiché à l'entrée et a été mis en ligne sur le site Internet.

*M. Étienne BERGER procède au vote.*

*Le PV de l'Assemblée générale 2015 est adopté à l'unanimité des présents.*

## **RAPPORT MORAL, par M. Étienne BERGER**

Le rapport moral qui, habituellement, vient en fin de séance, et qui couvre un certain nombre de sujets, sera extrêmement raccourci pour laisser place au débat.

Sous forme de rapport moral, je vais donc vous faire un rapport d'orientation.

Monsieur le Directeur, et particulièrement Mesdames et Messieurs les élus et chers amis, quelques mots, sur l'actualité cynégétique.

Nous avons eu, au niveau national, quelques préoccupations majeures, liées en particulier au bien-être animal. La souffrance de l'animal, en tant que critère de définition et comme fondement de sa protection, poursuit sa progression médiatique et idéologique. La définition de l'animal de vente et de compagnie a cédé la place à une nouvelle catégorie juridique entre « biens » et « personnes ». L'extension de cette définition pour les animaux sauvages est réclamée par la Ligue pour le droit de l'animal. Serait associé le délit, bien sûr, d'acte de cruauté, au bénéfice de ces mêmes animaux. On voit bien le but poursuivi : mettre une réglementation d'animal ultra protégé, en termes de cruauté, vis-à-vis de la chasse, nous mettrait dans une situation assez difficile. Nous ne serions pas les seuls : bien évidemment, tout ce qui relèverait de l'animal domestique dans les élevages ou de la tauromachie, poserait d'énormes problèmes.

Le deuxième sujet, est la loi biodiversité.

Je voudrais d'abord me tourner vers notre représentante à l'Assemblée Nationale.

La loi biodiversité a très mal démarré à l'Assemblée Nationale. Le Sénat a fait une première correction et en deuxième lecture, nous avons eu le plaisir de voir des décisions de bon sens dans les tribunes de l'Assemblée nationale, toutes catégories d'orientations politiques confondues. En particulier, nous avons la reconnaissance du Comité National de Chasse et de Faune sauvage. Ce comité a son équivalent dans le département, et il avait été demandé que ce comité disparaisse. En revanche, nous avons raté le regroupement des opérations de police de l'environnement au sein de l'ONCFS.

Dans cette loi biodiversité, nous trouvons la protection du gibier explicitement visée, pour motif susceptible de « conduire au déclenchement d'opérations de destruction ». Cela vise, par exemple, le tir du renard, comme nous le pratiquons dans la Nièvre sur un certain nombre de GIC. Nous trouverons ainsi dans la loi le fondement pour le faire. Dans ce dossier biodiversité, nous trouvons le rejet de l'interdiction des battues administratives le dimanche. Cela nous paraît évident, mais cela était demandé. De plus, on y trouve également le rejet de la suppression de la chasse à glu.

Sur les armes, tout le monde le sait, nous sommes dans un contexte un peu particulier, à savoir un contexte sécuritaire lié aux attentats. Je voudrais rassurer le représentant de l'État et celui des finances publiques concernant la délivrance des validations de permis : grâce aux fichiers, nous contrôlons les interdits d'armes et nous ne donnons pas la possibilité juridique à des interdits d'avoir une arme en mains.

En revanche, il faut savoir qu'au niveau de l'Europe, vous avez à nouveau une volonté de donner de nouvelles directives au dossier des armes. En France, nous venons juste d'appliquer la directive précédente. C'était en 2012, avec en 2013-2014, soixante décrets d'application pour mettre en place cette réglementation, avec une préoccupation : mieux contrôler les détenteurs d'armes légaux, que vous êtes, vous, les chasseurs, et comme le sont aussi les collectionneurs et les tireurs sportifs.

Nous nous battons sur ce sujet. Je voudrais que, là aussi, l'Administration Centrale puisse témoigner qu'il n'y a pas de terroristes dans cette salle. Le fait d'avoir une kalachnikov, par exemple, lorsque l'on va à la bécassine, est assez peu opérant. Monsieur le Sous-préfet, il faut vraiment que vous parveniez à convaincre le Ministère que ce n'est pas parmi les chasseurs que l'on trouvera des terroristes.

En ce qui concerne la sécurité, vous avez entendu parler et lu dans la presse du « dimanche sans chasse », à propos duquel un sondage a été fait.

*(Présentation de slides.)*

Voici la courbe des accidents mortels à la chasse depuis maintenant seize ans. Comme vous le voyez, nous démarrons en 1999 à 39 accidents, pour finir en 2015 à moins de 14. Sur cette période, nous voyons bien que cette évolution nous profite. Elle démarre dès les années 2000 avec le nouveau permis de chasse et la formation qui l'accompagne, puisque nous avons une démarche de contrôle de la manipulation des armes au moment de l'examen. Nous obtenons cette décrue, non seulement parce que nous avons ces examens, mais parce que dans vos cabanes, vous faites un certain nombre d'efforts pour relayer à vos participants les principes de sécurité.

Si nous avons eu un peu de chahut, au plan national, par rapport au « Dimanche sans chasse », c'est à cause de ce chiffre-ci : 7 accidents mortels pendant la saison 15-16. Nous n'avons jamais connu ça. Le problème est que sur ces 7 accidents mortels, 3 étaient des randonneurs, des marcheurs ou des vététistes. Il s'agit donc d'une catastrophe totale, puisque cela met en évidence que presque la moitié des accidents mortels concerne des personnes qui ne sont pas des chasseurs. C'est ce qui a provoqué la polémique dès le début de saison.

Je supplie les patrons de chasse que vous êtes de rappeler les consignes de chasse à vos équipes.

En ce qui concerne les autres utilisateurs de la nature nivernais, (SLIDE) voici la Fédération des vététistes, voici des randonneurs et des coureurs à pied qui viennent nous voir et qui ne sont pas particulièrement effrayés.

Lorsqu'il s'agit de randonneurs organisés, nous avons, avec eux, des conventions par lesquelles nous nous engageons à ce qu'ils puissent aller dans les bois en toute sécurité. Le partage de la nature, nous savons le faire, et d'autres usagers savent aussi le faire. Nous avons réussi, vis-à-vis de l'opinion publique, à tenir à distance ceux qui voulaient nous interdire la chasse le dimanche.

Par ailleurs, je vous informe que nous avons conduit une étude, dont l'objectif est de mesurer l'impact économique et social de la chasse française. Cette étude n'avait jamais été faite depuis vingt ans. Elle est commanditée par la Fédération Nationale et par les ministères du Développement durable et de l'Agriculture, et validée par ces deux ministères.

À la lecture de ce rapport, nous avons des chiffres assez conséquents (sur 3,5 milliards de production, nous avons un demi-milliard de valeur ajoutée), qui nous placent largement devant d'autres activités (exemple : la pêche).

Ensuite, je voudrais pointer le nombre d'emplois équivalent temps plein initiés par la chasse, souligner que nous avons 55 % d'actifs et signaler que la chasse n'est pas une activité de retraités.

Enfin, je souligne que nous avons 500 000 bénévoles, pour 78 000 heures de bénévolat. Merci à vous pour cette activité bénévole assez hors-norme. Aujourd'hui, cela représente environ 50 000 équivalents temps plein.

En ce qui concerne le « zoom » sur la Bourgogne-Franche-Comté, ceci s'adresse aux représentants locaux :

- 69 000 pratiquants en Bourgogne-Franche-Comté ;
- 1 400 emplois ;
- 117 millions d'euros, avec une dépense moyenne en Bourgogne de 2 136 €.

J'attire l'attention de nos élus, car le chiffre de 2 136 € correspond certainement à la moyenne de Bourgogne-Franche-Comté, mais sans doute pas à la moyenne nivernaise, car personne d'entre nous ne se reconnaît dans ce chiffre. C'est une moyenne régionale. Il est évident qu'en particulier les chasseurs de Côte-d'Or ont une moyenne bien supérieure à la nôtre.

Je voudrais maintenant vous rappeler que, l'année dernière, nous avons évoqué un permis zéro euro. En effet, l'Assemblée générale avait pris la décision de faire cette expérience d'un permis à zéro pour recruter des chasseurs. Il est donc normal que nous fassions le point aujourd'hui.

L'objectif est de recruter de nouveaux chasseurs et casser la dynamique de perte que nous connaissons depuis un moment dans ce dossier. À l'intérieur du permis à zéro euro, nous retrouvons, bien sûr, l'inscription au permis de chasser, la formation théorique et pratique à l'examen, une validation nationale avec l'assurance RC, l'accès à 290 territoires nivernais qui ont bien voulu nous suivre dans cette expérience. De plus, avec un certain nombre d'armuriers, nous avons convenu d'offres promotionnelles pour l'équipement. Il faudra bien sûr un abonnement à « La chasse en Nivernais », offert, le tout couvert par un plan de communication.

Quel est le résultat de ces actions ?

Depuis l'Assemblée générale de 2015, nous avons reçu 490 dossiers.

Aujourd'hui, lorsque quelqu'un vient nous voir à la Fédération, en nous disant qu'il aimerait passer son permis, nous ne pouvons pas l'inscrire avant octobre : toutes les sessions de début d'été sont remplies. Par ailleurs, nous avons récemment distribué 340 dossiers lors de la FOIREXPO, ce qui ne signifie pas que nous aurons 340 adhérents à la sortie. Mais, j'aimerais juste souligner, notamment au représentant de l'ONCFS, qu'actuellement, le facteur limitant est le nombre de places d'examen de candidats. Je dois dire que, dans la Nièvre, nous ne pouvons que nous féliciter d'avoir des examinateurs qui sont, aujourd'hui, nos partenaires dans cette affaire. L'année dernière, ils nous ont quand même doublé le nombre de places d'examen. En effet, au lieu d'en avoir 250 comme les années précédentes, nous en avons passé 440. C'est dire l'effort que les examinateurs ont fait pour détacher des heures à notre profit.

M. POHU, j'aimerais que vous remerciez votre hiérarchie !

Qu'est-ce que cela nous apporte au niveau des nouveaux détenteurs ?

La moyenne de nos permis s'élevait à 155 l'année dernière, contre 285 nouveaux permis validés cette année, et pour l'année à venir, nous estimons que nous en aurons 320. La réussite de l'opération est évidente. Nous en avons profité pour reprendre le programme et notre méthode de formation. De plus, sur les permis 2016 passés depuis le mois de janvier, nous avons obtenu 82 % de réussite, contre 67 % en 2014. Vous voyez que nous avons bien corrigé le tir.

Par rapport au coût de cette campagne et de cette opération, l'année dernière, je vous avais dit que nous ne passerions pas cela sur les comptes, ou du moins, que ce seraient les fonds propres de la Fédération qui assumeraient.

Pour la campagne de communication, en catalogues et imprimés, environ 10 000 € sont passés sur les comptes de 2014-2015. Et, depuis maintenant presque dix mois que nous tournons, 368 inscriptions ont occasionné 17 000 € de charge. Cela signifie que l'inscription et l'examen nous reviennent à 45 euros. Et lorsqu'il y a une validation en supplément, (194 ont pris leur permis sur les 368), le coût passe à 89 €. Au global, 44 000 € viendront peut-être mettre notre résultat d'exploitation en déficit l'année prochaine. Mais, comme je vous l'ai annoncé, ce sera directement prélevé sur les fonds propres de la maison.

La courbe des permis de la Nièvre était en baisse d'environ 0,8 % par an, contre - 2,2 % au niveau national. La Nièvre, par son côté rural, n'a pas encore subi une érosion trop rapide, mais pour nous, elle était déjà insupportable. On notera bien que nous avons connu une période d'augmentation au moment de la mise en place des plans de chasse sanglier, cela nous a ramené des chasseurs à la chasse nivernaise. Pour les permis départementaux annuels, une cassure terrible s'est produite quand le timbre Grand Gibier est passé à 60 euros et cela nous a été assez fatal.

Si nous étions dans une continuité de courbe sur les années antérieures à - 0,8 %, nous aurions pu tomber sur 7 853. Nous sommes aujourd'hui à 8 018. Nous voyons bien que nous avons vraiment cassé cette dynamique baissière. Aujourd'hui, deux départements en France vont augmenter leur nombre de permis. Le modèle que nous avons suivi, la Haute-Vienne et la Nièvre, qui normalement devrait connaître encore une hausse dès l'année prochaine.

Voilà ce que je voulais vous résumer en termes de préoccupations nationales et de réussite nivernaise sur le permis à zéro euro. L'Assemblée, tout à l'heure, dans ses résolutions, vous proposera de reproduire l'opération.

En conclusion de ce bref rapport moral, je voudrais dire aux représentants de l'État que vous avez devant vous aujourd'hui, une Assemblée Générale qui pourra, tout à l'heure, être un peu animée, mais qui reste un exemple assez unique de ce que nous pouvons vivre aujourd'hui en France.

Si l'État se cherche en permanence entre un Etat ultra protecteur et une démocratie directe, une Fédération est un organisme qui se situe entre le privé et le public. Nous avons une mission de service public, nous avons une mission de service privé. L'État pense que nous ne serons jamais suffisamment publics. Vous, chasseurs, vous pensez que nous ne sommes jamais assez privés, c'est-à-dire que nous ne sommes pas assez syndicaux. L'originalité d'une structure comme la Fédération Départementale de Chasse, tient au fait que l'adhésion obligatoire est dérogoratoire au droit commun.

Et, si cette solution fonctionne, c'est que nous avons des exigences de professionnalisme à l'intérieur de la Fédération. J'espère que les exposés qui vont suivre vont vous le démontrer. Je vous remercie de votre attention.

### **RAPPORT FINANCIER, par M. Claude RENAUD**

Mesdames, Messieurs,

Je vais vous présenter le rapport financier de l'exercice 2014/2015 élaboré par le trésorier de la FDC, Jean-Paul HERAULT, vous rendant compte de sa gestion. Il concerne les comptes de votre Fédération du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2015.

Globalement, les volumes générés par votre Fédération représentent 1 849 344 euros se répartissant à hauteur de 56 % pour le Service Général et 44 % pour le Service Dégâts.

Les deux comptes étant juridiquement dissociés, nous examinerons le détail de chaque service.

Concernant le Service Général, le budget RECETTES a été largement réalisé. Le budget des dépenses a été réduit de 1,5 %. Le résultat du Service Général se solde donc par un résultat positif de 29 801 €.

Vous constaterez que sur le détail des comptes mis à votre disposition à l'entrée, les recettes du Service Général ont atteint 1 059 737 € soit 1,5 % de mieux que les recettes budgétées qui étaient de 1 045 156 €.

Les charges du Service Général sont en baisse par rapport au budget de 15 220 €. Notre participation au sein des différents GIC pour les oiseaux de repeuplement s'est terminée en grande partie sur cet exercice.

Ces diminutions de charges ne sont pas réjouissantes en tant que telles. Comme l'exercice passé les subventions cultures à gibier et jachères baissent proportionnellement par rapport aux surfaces engagées du fait du contexte agricole (7 800 € de subventions contre 23 000 € budgétées).

Passons au service DEGATS. L'exercice 2014/2015 se clôt avec un excédent de 118 890 €. En ce qui concerne les recettes du Service Dégâts, elles sont donc globalement supérieures à nos attentes, (+ 7 % soit + 57 776 €), venant notamment des Bracelets, des Timbres Grand Gibier, des cotisations hectares et des autres produits (+ 70 982 €). Ces surplus permettant de palier la baisse de la Péréquation Nationale versée par la FNC (- 7 220 €) par rapport au budget prévu et à la baisse des produits de placements (- 8 385 €).

En parallèle, le poste des dépenses a été maîtrisé et affiche une baisse de - 7 % soit - 61 114 € par rapport au budget.

L'année 2014/2015 se clôture avec 627 dossiers indemnisés pour un montant de 439 869 €, soit une diminution des indemnisations de 18 % libérant 97 858 € de budget, variation qui explique en grande partie le résultat.

Les honoraires budgétés pour les estimateurs de dégâts de gibier (75 000 €) ont été plus faibles (seulement 54 167 € versés) suite à une baisse des dossiers de dégâts liée en partie à la mise en place du décret du 23 décembre 2013 sur l'indemnisation des dégâts de gibier.

Pour le reste des charges, même constat pour les subventions jachères que pour le Service Général : 31 930 € versés contre les 37 920 € prévus au budget.

Les amortissements sont plus élevés que la somme budgétée (+ 21 102 €) suite à l'achat de matériel mis à disposition pour la prévention des clôtures.

En conclusion, les résultats 2014/2015 sont satisfaisants malgré une conjoncture difficile. La prudence du montage budgétaire explique en grande partie ces résultats.

Avec 440 000 € d'indemnisations de dégâts de gibier, nous connaissons une année similaire à 2013/2014. La couverture sur les marchés à terme pour éviter de subir les évolutions des cours liés au marché et les maîtrises des populations et des volumes indemnisés en sont les raisons.

Les très bons résultats de ces derniers exercices ont permis de reconstituer des réserves pour le Service « Dégâts » à hauteur de 938 400 €, ce qui représente près de deux grosses années d'avance en matière d'indemnisation de dégâts de gibier.

Quant à la situation patrimoniale globale de votre Fédération, le graphique souligne :



- pour le Service Général, un patrimoine qui s'élève à 2 026 242 €, et permet à votre fédération de continuer à financer ses investissements (ex : nouveau chalet sur le site de formation du permis de chasser),
- et pour le Service Dégâts des réserves importantes ce qui ne manquera pas de rassurer notre Tutelle quant à la capacité de votre fédération à faire face à sa mission de service public.

Je vous remercie de votre attention et je laisse la parole à notre Commissaire aux Comptes qui va vous présenter son rapport.

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES, par M. Christian PERRIN-BONDOUX**

Mesdames, Messieurs, bonjour.

En exécution de la mission que vous m'avez confiée le 26 avril 2014, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2015, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la Fédération,
- La justification de mes appréciations ;
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration, et il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France.

Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels n'ont pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier par sondage ou autre moteur de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels.

Il consiste également à apprécier les principes comptables de suivi, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble.

J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants pour fonder mon opinion.

Je vous certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle des résultats des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que la situation financière du patrimoine de la Fédération à la fin de l'exercice.

Concernant la justification de mes appréciations, je me suis assuré de la permanence des méthodes comptables utilisées par votre Fédération, et je me suis également assuré de la concordance du montant et des disponibilités de votre Fédération, avec les documents émanant des établissements financiers.

Concernant les vérifications d'informations spécifiques, j'ai également procédé à leur vérification, comme prévu par la loi et je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration, et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels, votre revue fédérale « La Chasse en Nivernais ».

Je voudrais donner lecture également de mon rapport spécial sur les conventions réglementées et vous indiquer celles-ci :

- une convention conclue avec Claude RENAUD, administrateur, pour une subvention piégeage de 59,98 € ;
- une convention avec Jean-Paul HERAULT, pour une subvention piégeage de 137,70 € ;
- deux conventions conclues avec M. Jean-Philippe PUECH, administrateur, pour une subvention piégeage de 79,17 €, et une subvention culture à gibier de 260 €.

Ce document est mis à votre disposition à votre Fédération, quinze jours avant sa présentation.

Je voudrais vous faire lecture d'un rapport complémentaire émis par mes soins le 14 avril 2016, tel que prévu par l'article L.823-12 du Code de commerce :

« En ma qualité de commissaire aux comptes de votre Fédération et en application de l'article précité, je porte à votre connaissance le point suivant que j'ai relevé au cours de l'accomplissement de ma mission :

Le montant des cotisations fédérales fixé lors de l'Assemblée générale du 25 avril 2015 au titre de la saison cynégétique 2015-2016, concernant les permis de chasser temporaires de 3 et 9 jours, respecte les montants minimums nationaux, mais pourrait être non conforme aux dispositions de l'article 3.2.2 de vos statuts. »

Je vous remercie de votre attention.

### **M. Étienne BERGER**

Merci, Monsieur le Commissaire aux comptes. Je vous demande de rester encore quelques instants pour les questions.

Vous avez entendu le dernier point évoqué par Monsieur le Commissaire aux comptes sur les adhésions nivernaises et les décisions de l'année dernière. Il met en évidence le fait que, dans la loi et dans nos statuts, lorsque nous faisons un permis à neuf jours, on paie la moitié d'une cotisation, et quand nous faisons un permis à trois jours, on paie le quart. C'est ce que l'on appelle les adhésions temporaires.

Au niveau national, nous avons, par obligation, une cotisation minimum appelée dans une Fédération de 60 €. L'application des demis et des quarts sur les 60 € font 30 et 15.

À droite de votre tableau, si vous partez d'une cotisation à 77 et que nous appliquons strictement la moitié et le quart sur les 77 (notre cotisation nivernaise), nous obtenons 38,50 et 19,25. L'année dernière, comme un certain nombre de Fédérations (la Côte d'Or, proche de nous, procède de la même façon), nous avons fait le choix de faire des permis temporaires au prix du minimum du national, c'est-à-dire à 30 et à 15. Nous avons environ 35 validations de neuf jours, mais nous avons plus de mille validations de trois jours. Avec un écart de 19 à 15, cela nous fait donc 4 000 € de perte budgétaire.

Nous l'avons souligné l'année dernière : si nous estimons que les textes nous permettent d'appliquer les minimums nationaux, dans la Nièvre, l'essentiel est d'accueillir un maximum de visiteurs. Cela donne l'occasion à des patrons de chasse de voir venir chez eux des voisins et peut-être de les garder en tant que chasseurs permanents. Pour ma part, je trouve plutôt sympathique que la Nièvre soit un département d'accueil.

Tout à l'heure, au moment du budget et surtout des résolutions, je vous demanderai donc de voter spécialement cette résolution (c'est la proposition du Conseil d'administration) et d'avoir une lecture facilitée de ce fameux article n° 3 évoqué par Monsieur le Commissaire aux comptes que nous remercierons pour sa sagacité.

Avez-vous des questions sur le rapport financier ?

Avant de passer à la suite, j'aimerais faire un petit commentaire.

Vous avez sous les yeux les prix d'indemnisation en euros par quintaux du blé et du maïs.

Je voudrais juste vous montrer que vous avez des « sautes d'humeur » dans les tarifs agricoles.

Nous étions à 12 € en 2009-2010, ce dont nous nous étions félicités au niveau de la chasse, mais certainement pas chez nos amis agriculteurs. À 23 €, nos partenaires agricoles ont vu de leur chiffre d'affaires augmenter d'autant, mais malheureusement pour nous, cette année-là, nous avons eu ce fameux décaissement important de dégâts qui nous a mis nos réserves « à plat ». Je veux juste souligner que ces variations de tarifs ne sont pas nivernaises ni nationales. Elles sont mondiales, puisque ce sont des prix mondiaux qui s'appliquent. Cela s'impose à nous et nous avons à ajuster le budget en conséquence. Nous voyons bien que l'exercice n'est pas facile.

Depuis quatre ans, nous avons mis en place au niveau national une protection sur les marchés à terme. Depuis quatre ans dans la Nièvre, nous achetons, sur les marchés à terme, l'équivalent de ce que nous avons mis dans le budget en termes d'indemnités.

Et je peux vous dire qu'aujourd'hui, jour de l'Assemblée générale, les budgets que l'on va vous présenter sont déjà couverts sur des marchés à terme.

### **RAPPORT D'ACTIVITÉ, par M. Rémi GONTHIER**

Mesdames, Messieurs,

L'activité générale de votre fédération se partage entre des activités d'ordre technique, administratif ou institutionnel prises en charge par une équipe de collaborateurs appuyés par des bénévoles dont le temps n'est pas évalué.

L'activité globale de la Fédération reste très chargée et les missions effectuées très diverses. Aucune modification majeure de la répartition globale du temps de travail n'est à signaler par rapport à la dernière campagne.

En ce qui concerne les 3 agents de développement de la Fédération, voici la répartition de leurs missions. La gestion des dégâts sur le terrain et la garderie sont leurs missions prioritaires, représentant à elles deux un peu moins de la moitié de leur temps de travail. Avec le renforcement de l'équipe salariale (je parle de l'embauche de carole VAYSSAC) et le lancement de l'Opération Permis à 0 €, la partie administrative des agents de la FDC se verra pour la saison en cours diminuer en faveur de la formation du permis de chasser.

En ce qui concerne les 3 techniciens de la Fédération, voici la répartition de leurs missions, qui sont, pour l'essentiel, fonctionnelles. On peut remarquer que le Petit Gibier et la Communication ne sont pas délaissés, puisque ces deux missions représentent la moitié de l'activité des 3 techniciens.

Enfin, pour la partie administrative, regroupant sur cette campagne 2014/2015, 2 secrétaires, la comptable et le directeur, il est clair et logique que l'administratif occupe l'essentiel de leur temps de travail, tant dans le domaine de la gestion des dégâts que dans celui des plans de chasse et des plans de gestion.

Nous tâcherons, à travers ce rapport d'activités, non pas d'aborder l'ensemble des points d'activité de la fédération, mais de traiter les sujets majeurs liés à l'intérêt qu'ils portent et aux enjeux du moment. La communication verra, dans les prochaines semaines, l'arrivée d'une version du site Internet mobile adaptée aux smartphones et tablettes. Son contenu a été repensé afin d'être en lien avec les attentes des personnes se connectant au site avec ces outils.

L'intérêt de la communication est également de mettre en valeur auprès du grand public, de l'Administration et de nos partenaires, le soin que nous prenons à préserver les espaces que nous utilisons pour exercer notre passion. Certains font de l'écologie de salon. Une opération telle que la Loire propre peut être caractérisée d'écologie de terrain, puisque cette année encore 60 m<sup>3</sup> de déchets ont été enlevés par les 250 participants, de plus en plus nombreux. Cette opération sera reconduite en 2017.

Les formations occupent elles aussi une place tout aussi prégnante au sein de la Fédération. Nous avons toujours souhaité que les chasseurs soient les mieux formés, tant dans le contenu des formations que dans leur diversité, car la notoriété et le sérieux de la chasse passent entre autres par des chasseurs de mieux en mieux formés. 16 formations sont proposées au catalogue pour un volume de plus de 210 jours / homme. Elles concerneront pour cette année 750 personnes. Un zoom sera fait tout à l'heure sur la formation du Permis de chasser, la principale en terme de consommation de temps, surtout depuis le lancement du permis à 0 €, mais je souhaiterais profiter de cette tribune pour remercier l'ensemble des formateurs de la fédération, salariés et bénévoles, pour leur investissement sur ce dossier.

Nous parlions à travers la communication de l'image de la chasse. Voici un autre dossier sur lequel nous nous investissons, dans la limite des moyens humains dont nous disposons aujourd'hui : l'animation envers les scolaires. Car donner une image positive de la chasse à des enfants, démontrer aux enseignants que les chasseurs connaissent et font de l'écologie au quotidien sont des points très importants pour la pérennité de notre passion. Si dans la salle ou parmi vos connaissances, des bénévoles souhaitent s'investir sur ce sujet, ils sont les bienvenus !

Comme vous le savez, plus aucune chaise n'est laissée libre dans les réunions à enjeu environnemental. L'année 2015 et le début 2016 ont été marqués par deux points importants :

- La création de la réserve naturelle régionale de Saint Hilaire / Decize, à laquelle nous nous sommes, et en particulier les chasseurs de gibier d'eau, opposés. Cette réserve, dont les finalités économiques et environnementales pour notre département ne nous ont toujours pas convaincus, a été validée par le Conseil Régional de Bourgogne, avec la promesse que l'activité chasse ne serait pas remise en question. Nous l'espérons !
- Le lac de Pannecièrre et le maintien de la chasse au gibier d'eau. Comme vous le savez, ce lac sert de réservoir d'eau à la ville de Paris et le souhait d'y interdire la chasse y avait été décidé par le gestionnaire, à l'instar de ses autres réservoirs. Après un montage de dossier et une collaboration étroite avec Patrick MUNIER, le Président de la Commune et le Conseil Départemental, nous avons obtenu gain de cause. Même si les prélèvements de gibier d'eau y sont limités, c'était pour nous une question de principe que de laisser un plan d'eau chassable.

Venons-en à une thématique transversale importante : le sanitaire. Le sud-ouest avec la grippe aviaire ainsi que la présence de foyers de tuberculose bovine en particulier sont très concernés par ce dossier et la pratique de la chasse peut y être très vite impactée, à travers les appelants et le transport des chiens de chasse. Dans notre département, la situation est heureusement moins problématique et alarmante, mais la vigilance est de rigueur. Nous travaillons pour la quatrième année, en partenariat avec le Conseil Départemental, le Laboratoire Vétérinaire Départemental et le Groupement de Défense Sanitaire, à la constitution d'une sérothèque. Près de 650 prélèvements ont ainsi effectués et stockés sur des sangliers, des chevreuils, des grands cervidés quelques renards et blaireaux. Cette banque de données a été utilisée cette année pour une étude nationale menée sur les maladies à tiques, dont aucun résultat n'est pour le moment parvenu et sur la recherche de pestivirus sur des cervidés dans des secteurs où l'état sanitaire des animaux était déficient. Tous les résultats ont été négatifs. Bien

évidemment, le réseau SAGIR est toujours en activité et des cadavres d'animaux dont les causes de mortalité sont suspectes, sont toujours transportés au laboratoire pour analyse.

Si la sérothèque est le dossier nous servant de courroie de transmission sur la thématique sanitaire avec le LVD et le GDS, Sylvafaune en est son homologue sur la gestion des grands cervidés et l'équilibre sylvo-cynégétique, avec nos partenaires forestiers, qu'ils soient publics ou privés. Cette opération, la troisième en France, a été lancée sur le massif des Bertranges en 2014 avec pour objectif de maintenir un équilibre forêt/cervidés permettant à chaque acteur de satisfaire ses intérêts en disposant d'outils de suivi de population partagés et validés et en ayant des objectifs d'évolution de population partagés. En d'autres termes, nous souhaitons gérer les cervidés sur le massif des Bertranges, non plus sur des ressentis, mais sur des données techniquement fiables et sur des objectifs de gestion validés et partagés.

C'est ainsi qu'aujourd'hui, toute une gamme de données a été mise en route :

- Aménagement des circuits de comptage nocturne pour avoir une meilleure répétitivité (3 sorties) ;
- Mesure de la longueur des dagues chez le daguet ;
- Suivi du poids des faons ;
- Mise en place de 400 placettes de suivi de l'Indice de Consommation réalisées par l'ONF, le CRPF, l'ADCGG et la FDC ;
- Suivi de la mesure des pattes arrières des chevrillards ;
- Circuits de comptage de chevreuils en voiture (IKV).

Les chasseurs du plateau Nivernais ou de Moulins-Engilbert sont peut-être envieux et/ou jaloux de ce travail fait sur les Bertranges mais les enjeux le nécessitaient. Ce même travail de collecte de données sur les autres massifs à grands cervidés est toutefois humainement impossible à réaliser pour le moment.

Dans le domaine du petit gibier, un sujet évolue dans le bon sens et mérite que nous y passions quelques instants : le groupe lapin. Ce groupe est issu d'un partenariat avec l'Association des Chasseurs de Petit Gibier, animé aujourd'hui par Guillaume GILLON et qui a pour but de reprendre des lapins dans des secteurs où ils sont en trop grand nombre, dans la limite bien entendu de la faisabilité, et de les ventiler sur des territoires de chasse nivernais demandeurs, ayant fait les aménagements adéquats. Cette année, 174 lapins ont été repris, 153 ont été réintroduits dans 10 garennes aménagées et 21 dans la garenne fédérale de Forges.

Ces bénévoles et ce groupe Lapin ont besoin aussi de main d'œuvre. Si vous avez un peu de temps et que vous souhaitez les épauler dans les reprises, l'animation de la garenne de Forges, rapprochez-vous de la Fédération ou de l'Association.

Ce groupe lapin rend ainsi service à la collectivité (agriculteurs, particuliers, collectivités) en effectuant ces reprises, tout comme l'Association des Chasseurs de Grand Gibier le fait avec des reprises de chevreuils en milieu urbain et comme dans un autre registre l'Association des Piégeurs Agréés de la Nièvre le fait en proposant ses services, de manière gratuite, pour limiter les nuisibles et aider les particuliers et les collectivités à s'en défendre. La chasse, Mesdames et Messieurs les parlementaires, n'est pas qu'une passion, c'est aussi une mission de service public et nous comptons sur vous pour la défendre.

Je vous remercie de votre attention.

## **RAPPORT TECHNIQUE, par M. Jean-Paul HERAULT**

Mesdames, Messieurs,

L'activité technique de votre fédération est toujours aussi fournie, même si les résultats ne sont pas toujours à la hauteur de l'investissement humain en matière de petit gibier.

Les populations de chevreuils se portent très bien dans l'ensemble, avec, pour la dernière campagne, 7619 chevreuils réalisés, le taux de réalisation étant toujours très bon à 87 %. Les attributions pour la prochaine campagne seront ajustées à la baisse sur quelques massifs comme les Bertranges, stables ou en légère hausse pour beaucoup de CTL.

A niveaux de quintaux de dégâts équivalents, nous vous présenterons pour les 3 espèces de grand gibier des cartes de comparaison des prélèvements par commune, entre la saison 2005/2006 et la saison 2015/2016, soit 10 ans après. Pour le chevreuil, l'évolution est assez homogène, l'ensemble des communes de la Nièvre ayant bénéficié des évolutions de population, sauf la vallée du Beuvron, qui avait voici dix ans des niveaux de populations déjà élevés.

En matière de grands cervidés, le tableau est identique sur les 3 dernières campagnes et nous pouvons espérer qu'une attribution annuelle de 1000 individus soit une vitesse de croisière nivernaise, respectant les équilibres.

La campagne 2016/2017 verra, après consultation des chasseurs de grands cervidés, une modification de la gestion qualitative des cerfs coiffés. Les zones rouges garderont un bracelet indifférencié, les zones blanches un bracelet de biche à tarif réduit et les zones de gestion verront la fusion des bracelets CEMA1 et CEMA2 en un unique bracelet CEMA. Un bilan de cette simplification sera réalisé au terme du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique en 2018.

L'évolution spatiale et numérique des prélèvements des grands cervidés est avérée, avec en particulier l'extension voulue des animaux sur le Plateau Nivernais. Les couleurs rosâtres sur les bordures d'Yonne sont le fruit de la gestion des animaux souhaités dans l'Yonne ou la sortie d'animaux de parc.

En matière de sangliers, la saison 2015/2016 a été la meilleure que la Nièvre ait connue, avec 4488 animaux prélevés, à deux animaux près je vous l'accorde si l'on compare à 2010/2011! Les modalités de gestion du sanglier resteront identiques la saison prochaine, avec une légère adaptation des dates de session corrective eu égard aux réalités de terrain.

Les prélèvements de sangliers ont assez nettement augmenté, tout en restant très raisonnables si la comparaison est faite avec les départements limitrophes. Le Nord Morvan, l'axe de l'Allier, l'Entre Loire et Allier et le centre nivernais sont les secteurs les mieux pourvus aujourd'hui.

Le sanglier fait partie, je vous le rappelle, des espèces du 3<sup>ème</sup> groupe susceptibles d'être classées nuisibles par arrêté préfectoral, et le sanglier peut être classé nuisible si les dégâts qu'il génère et le niveau de population sont considérés comme déraisonnables. Un protocole d'accord avec le monde agricole et validé par la DDT identifie des communes. La saison 2016/2017 verra les communes de Gimouille, Druy-Parigny, Pazy, Sémelay, Lormes, Saint Martin du Puy et Marigny l'Eglise. Pour la troisième année de suite, on voit apparaître la commune de Marigny l'Eglise. Une attention toute particulière sera apportée sur cette commune tout prochainement pour faire diminuer les niveaux de population et les niveaux de dégâts.

Ce graphique vous est présenté pour que certains d'entre vous arrêtent de fantasmer sur les battues administratives et la destruction des sangliers effectuée par les lieutenants de l'ouveterie, la part des animaux prélevés sur la Réserve Naturelle du Val de Loire étant en rouge. Deux animaux, un au phénotype et un au comportement anormal ont été abattus la

semaine dernière par les louvetiers. Ce sont les seuls depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015. Il serait plus important de se préoccuper des animaux non marqués plutôt que des animaux détruits, dont le nombre n'influe aucunement sur les populations.

Qui dit grand gibier dit dégâts sur cultures et indemnités. Après un début de saison assez lourd en matière d'ouverture de dossiers de dégâts sur prairies, effet lié à l'absence d'hiver et la présence d'animaux en nombre sur certains massifs, le nombre de dossiers revient sur des chiffres plus raisonnables et nous pouvons espérer une campagne PRAIRIES moins lourde que la saison passée.

La campagne 2015/2016 devrait se clore sur un peu plus de 500 000 €, dans la continuité des deux dernières années avec un tableau SANGLIERS cet hiver beaucoup plus important.

Ce résultat devrait nous faire terminer la saison comptable sur un léger déficit, mais nous laissera des réserves très confortables à hauteur de 850 000 € environ.

La part des dégâts de sangliers reprend une proportion normale, avec 84 % de la part du camembert, les dégâts de grands cervidés ayant assez fortement baissé sur le massif des Bertranges.

Venons-en au petit gibier et son ingratitude, mais quel plaisir de chasser du petit gibier, d'autant plus naturel ! Les dates de chasse du petit gibier ne changeront pas pour la saison prochaine : ouverture le troisième dimanche de septembre et fermeture à fin novembre pour le lièvre, fin décembre pour la perdrix et fin janvier pour le faisan.

En matière de petit gibier, les efforts se poursuivent même si certains GIC manquent un peu de souffle. L'accompagnement technique, financier mais aussi humain continue.

Mais les efforts ne se portent pas que sur les GIC. Cette carte vous montre, à travers diverses opérations comme les jachères petit gibier, les poules naines, les mises en place de volières, de garennières, l'ensemble des missions d'accompagnement effectuées par votre fédération sur le petit gibier.

Après plusieurs années où la vérité des chiffres n'a pas été favorable au petit gibier, les bonnes conditions climatiques de 2015 et l'absence d'hiver nous redonnent du baume au cœur. La quasi-totalité des circuits de comptage effectués nous donnent des populations de lièvres en hausse, de manière assez significative, comme sur la commune d'Alligny Cosne, où nous sommes arrivés aujourd'hui à 4 lièvres et demi au kilomètre, un résultat parfaitement louable, tout en maîtrisant une population de renards toujours aussi dynamique.

La chasse de la perdrix grise naturelle est encore possible, et les gens d'Alligny en particulier y croient, mais cela ne passe que par des efforts collectifs de gestion et une météo favorable au moment de la reproduction, alors pourvu que le printemps soit clément...

Le PMA Bécasses de 30 oiseaux par chasseur et par saison verra les mêmes déclinaisons la saison prochaine dans le département de la Nièvre : 5 oiseaux maxi / semaine et 3 maxi / jour. J'attire votre attention sur le fait que les carnets ne seront distribués qu'à ceux qui en font la demande, mais surtout qu'à ceux qui auront rendu leur carnet de la saison dernière. Alors n'attendez pas et ne prenez pas le risque de l'égarer, renvoyez vos carnets, même vierges, dès lundi !

Dernier point du rapport technique : la régulation des nuisibles. Le nombre de piégeurs actifs dans le département se stabilise aux alentours de 360/370 bénévoles, mais si nous voulons plus d'efficacité, plus de petit gibier, il est nécessaire de le faire progresser. Une enquête auprès de l'ensemble des piégeurs agréés est en cours, avec le concours de l'ADPAN, et nous analyserons ces résultats pour comprendre et développer ce réseau.

Un encouragement financier est effectué auprès des piégeurs actifs du département, et ce sont donc cette année 27 000 € qui ont été distribués auprès de 274 piégeurs. Nous vous proposerons dans le budget 2016/2017 de maintenir cette enveloppe destinée à accompagner ces personnes au travail ingrat, mais aux effets très importants tant cynégétiques que de service public. Je finirai mon intervention par vous rappeler la nécessité de nous transmettre

la maximum d'informations sur les nuisances générées par l'ensemble des nuisibles, afin que nous disposions de données chiffrées suffisantes pour convaincre le MEDDE du maintien des espèces nuisibles du moment et retrouver la martre, perdue de manière parfaitement illégitime.

Je vous remercie de votre attention.

### **BUDGET 2016-2017, par M. Gilles CLERC**

Bonjour à tous. Si vous le voulez bien, nous allons regarder le budget, point qui vous intéresse pour la préparation de vos cotisations de la saison prochaine.

Pour 2016-2017, nous vous proposons donc un budget à l'équilibre, à 1 048 284 €, soit une légère augmentation de 4,7 %.

#### Cotisations Service Général

- Les cotisations : elles demeurent inchangées par rapport à l'année dernière.

	2015/2016	Evol	2016/ 2017
Validation annuelle	77 €	=	77 €
Frais guichet unique	2 €	=	2 €
Validation 9 jours	30 €	=	30 €
Validation 3 jours	15 €	=	15 €

- Adhésion territoriale : reconduction de toutes les cotisations.

	2015/ 2016	Evol	2016/ 2017
Adhésion territoriale fixe	52 €	=	52 €
Adhésion territoriale variable /ha	0.20 €	=	0.20 €
<hr/>			
CMS droit fixe	64 €	=	64 €
CMS redevance /ha	0.25 €	=	0.25 €



Cotisations Service Dégâts

Un budget à l'équilibre de 800 505 € est proposé, soit une légère augmentation de 2,5 % par rapport à l'année dernière, ce qui conduira aux cotisations suivantes :

	2015/2016	Evol	2016/2017
Timbre Grand Gibier (Validation annuelle)	15 €	=	<b>15 €</b>
Timbre grand gibier (Validation temporaire 9j)	7 €	=	<b>7 €</b>
Timbre grand gibier (Validation temporaire 3j)	4 €	=	<b>4 €</b>
Bracelet sanglier hormis CTL 8 - 18 et 20	30 €	=	<b>30 €</b>
Bracelet sanglier CTL 8, 18 et 20	35 €	=	<b>35 €</b>

Cotisations Cervidés

Un changement est induit par la modification de la gestion du cervidé dans le département de la Nièvre : il s'agit de la disparition des bracelets C1 et C2 remplacés par un bracelet CEMA. Ainsi, pour être régulier, nous avons fait un prix au prorata des prélèvements habituels sur le département de la Nièvre – la répartition C1/C2 – ce qui amène le bracelet à 220 €. Aucun changement n'est à signaler au niveau des autres bracelets.

	2015 / 2016	Evol	2016 / 2017
CHI	20 €	=	20 €
CEI	50 €	=	50 €
CEIJ	110 €	=	110 €
CEFA (zone bleue)	140 €	=	140 €
CEFA (zone blanche)	24 €	=	24 €
CEMD	140 €	=	140 €
CEMA1	200 €	=	<b>CEMA 220 €</b>
CEMA2	280 €		
CEMAI	210 €	=	210 €

	2015/2016	Evol	2016/2017
Bracelet DAI	5 €	=	5 €
Bracelet de remplacement	4 €	=	4 €
Prix bracelets de cervidés en parcs et de sangliers en parcs étanches	5 €	=	5 €
Prix bracelet SA parc non étanche	30 €	=	30 €

### Contributions dégâts

Au niveau des CTL, comme d'habitude, certains montent un peu tandis que d'autres descendent. Comme vous le savez, cela se joue sur trois ans : tous les ans, nous retirons la troisième année et ajoutons l'année qui vient d'arriver, ce qui explique les variations.

Mais globalement, le montant de la cotisation générale est inchangé. La répartition est toujours en fonction des dégâts.

CTL	Contrib bois et friche 2016	Contrib plaine 2016	
1	0.21	0.07	↘
2	0.08	0.03	↘
3	0.20	0.07	↘
4	0.47	0.16	↘
5	0.45	0.15	↘
6	0.65	0.22	↘
7	0.44	0.15	↗
8	0.78	0.26	↗
9	0.29	0.10	=
10	0.30	0.10	↗
11	1.02	0.34	↗
13	0.58	0.19	↗
14	0.57	0.19	↗
15	0.68	0.23	↗
16	0.52	0.17	↘
17	0.41	0.14	↗
18	1.15	0.92	↗
19	0.22	0.07	↘
20	0.20	0.16	↘
21	0.24	0.08	↗
22	0.18	0.06	↘
24	0.65	0.22	=

Je vous remercie.

**M. Étienne BERGER**

Le budget a été présenté rapidement : avez-vous des questions ? Merci.

*Aucune remarque n'est formulée concernant le budget.*

Marie-Noëlle, nous enchaînons tout de suite sur les résolutions.

**RÉSOLUTIONS, par Mme Marie-Noëlle JOLY**

**Résolution n° 1 : quitus sur la gestion de l'exercice 2014-2015**

L'Assemblée générale, après avoir entendu le Rapport financier 2014-2015, le Rapport du commissaire aux comptes, le Rapport moral et le Rapport d'activité, approuve les comptes de bilan et de résultat de l'exercice 2014-2015 et donne quitus au Conseil d'administration pour sa gestion.

*Mme Marie Noëlle JOLY procède au vote. La première résolution est adoptée à l'unanimité.*

**Résolution n° 2 : affectation des résultats**

L'Assemblée générale décide :

- pour le compte du Service Général : l'affectation en réserve de gestion du résultat de 29 801 €
- pour le compte Dégâts : l'affectation en réserve de gestion du résultat de 118 890 €.

*Mme Marie Noëlle JOLY procède au vote. La deuxième résolution est adoptée à l'unanimité.*

**Résolution n° 3 : conventions réglementées**

Comme l'a indiqué notre commissaire aux comptes, conformément à la législation, l'Assemblée générale prend acte des conventions réglementées au titre des subventions piégeage des cultures à gibier, au profit des administrateurs suivants :

- M. HERAULT Jean-Paul, concernant un versement d'une subvention piégeage, pour un montant de 137,70 € ;
- M. PUECH Jean-Philippe, concernant un versement d'une subvention piégeage, pour un montant de 79,17 €, et une subvention culture à gibier de 160 € sur le territoire de chasse de la Baume ;
- M. RENAUD Claude, concernant un versement d'une subvention piégeage, pour un montant de 59,98 €.

*Mme Marie Noëlle JOLY procède au vote. La troisième résolution est adoptée à l'unanimité.*

**Résolution n° 4 : cotisations individuelles 2016-2017**

L'Assemblée générale valide, au regard des tarifs minimums fixés par la FNC :

- cotisation individuelle annuelle : 77 € ;
- cotisation temporaire neuf jours : 30 € ;
- cotisation temporaire trois jours : 15 €.

*Mme Marie Noëlle JOLY procède au vote. La quatrième résolution est adoptée à l'unanimité.*

### Résolution n° 5 : budget 2016-2017

Après avoir entendu la présentation budgétaire 2016-2017, l'Assemblée générale valide :!

- un budget récurrent à l'équilibre du Service Général, à hauteur de 1 048 284 €, ainsi que les cotisations individuelles et territoriales afférentes ;
- le financement de l'opération « Permis à zéro euro » par imputation du déficit potentiel sur les réserves du Service Général.

*Mme Marie Noëlle JOLY procède au vote. La cinquième résolution est adoptée à l'unanimité.*

### Résolution n° 6 : budget 2016-2017

Après avoir entendu la présentation budgétaire 2016-2017, l'Assemblée générale valide le budget à l'équilibre du Service Dégâts, à hauteur de 800 505 €, ainsi que les cotisations individuelles et territoriales afférentes.

*Mme Marie Noëlle JOLY procède au vote. La sixième résolution est adoptée à l'unanimité.*

### **M. Étienne BERGER**

Je vous remercie pour votre vote, ainsi que Marie-Noëlle pour sa rapidité, laquelle nous a permis de récupérer notre retard. Nous arrivons quasiment à la fin de notre Assemblée générale statutaire. Nous avons souhaité être rapides afin d'avoir le temps de débattre.

Depuis quelques années, au niveau de la chasse nivernaise, nous avons mis en place une règle dite des « 5 hectares », selon laquelle, pour qu'un îlot intègre un plan de chasse, il fallait 5 hectares minimum. Cette mesure a eu peu de rebond sur l'organisation territoriale. Après un temps de travail en réunion de secteurs, nous avons adopté l'année dernière, en Assemblée générale une règle dite des « 20 hectares ». Ce vote a été confirmé par un arrêté préfectoral au mois d'août, afin de modifier le schéma départemental, ce dernier prenant effet à partir de la campagne suivante, à savoir à partir de février 2016, date à laquelle vous avez envoyé vos demandes d'attribution.

Nous allons donc faire maintenant un point de situation, et vous dire, au mois d'avril, où nous en sommes de ce dossier sur le plan administratif.

### **20 HECTARES, par M. Gilles CLERC**

Nous allons parler de la surface minimale des 20 hectares. Lors des réunions de secteurs de l'an dernier, nous vous l'avions expliqué. L'objectif principal reste bien entendu, la sécurité. Les accidents n'arrivent hélas pas qu'aux autres. Au niveau des Fédérations, il s'agit d'un point primordial.

Au niveau des techniques et de la gestion, pour gérer des animaux, lorsque vous prenez leur surface d'évolution (le chevreuil est un peu moins concerné, mais le sanglier a une surface vitale d'environ 3 000 hectares), il est évident qu'il faut parvenir à avoir des choses à peu près cohérentes, afin de pouvoir faire des attributions. Au niveau du règlement cynégétique, cela permettra certainement de regrouper des parcelles et de faire des territoires plus cohérents.

Effectivement, lorsque les « règles du jeu » sont modifiées, il est compréhensible que cela pose des désagréments et des dérangements aux uns et aux autres. Ainsi, un certain nombre de personnes se rebellent par rapport à cela. Au moment des 5 hectares, nous avons entendu notamment qu'il y aurait de nombreuses surfaces non chassées dans le département de la

Nièvre et que cela ferait baisser les plans de chasse. Or, aujourd'hui si vous regardez ce graphique, force est de constater que depuis la mise en place des 5 hectares, les plans de chasse nivernais ont augmenté de plus de 7 000 hectares.

Comment l'arrêté préfectoral est-il rédigé ?

« Sauf pour les parcs et enclos du CTL 23, les attributions du plan de chasse cervidés et les notifications de plans de chasse de gestion de sangliers ne pourront être accordés que sur des territoires composés d'un ou plusieurs îlots, chacun supérieur ou égal à 20 hectares d'un seul tenant, la distance maximale entre les îlots ne devant pas excéder mille mètres. La chasse de toutes les autres espèces – hors cervidés et sangliers – n'est pas concernée par cette tribune. »

Comment cela se déroulera-t-il ?

Aujourd'hui, il existe des exemples de regroupements et des possibilités au niveau de la Fédération. L'exemple significatif est le suivant : non loin d'ici, nous avons cinq territoires qui étaient un peu éparpillés et il y en avait partout. En fait, ils avaient environ une centaine d'hectares chacun. Donc, ils chassaient de temps en temps ensemble, deux ou trois fois par an, lorsqu'ils avaient quelques animaux, des sangliers notamment, mais ils se rendaient compte que cela était un peu compliqué. Avec la nouvelle règle, en fait, ils risquaient de perdre les parcelles inférieures à 20 hectares. En revanche, toutes ces parcelles touchaient un de leurs collègues. Ils sont donc venus nous voir à la Fédération pour nous demander s'il leur serait possible de se grouper tous les cinq en même temps, ce que nous avons accepté. Finalement, ils ont fait un territoire qui est le résultat des cinq plans de chasse, ce qui leur permet de ne plus perdre de parcelles. Car, toutes les parcelles paysannes touchaient aux autres. Ils auront donc une attribution globale. En termes d'organisation, il n'existe aucune obligation, mais deux solutions : soit les gens disent : « Nos chevreuils, nos sangliers, on les fait ensemble », soit ils les font chacun de leur côté. Cela signifie que le jour où ils sont dans leurs attributions, ils reçoivent et se partagent leurs bracelets au prorata de leur surface, chacun paie sa quote-part et chasse dans son coin.

En revanche, il s'agit d'une mutualisation généralisée, ce qui va plus loin que ce que nous avons auparavant. En effet, l'attribution qu'ils ont en sangliers et chevreuils est valable sur tout le territoire, alors qu'avant, la mutualisation ne portait que sur les bracelets de sangliers. En effet, les bracelets de cervidés étaient attachés à un numéro de territoire et ne pouvaient pas être mutualisés. Avec ce système, la mutualisation est globale sur tout le territoire. Les bracelets peuvent être utilisés à n'importe quel endroit du territoire.

De plus, nous avons parlé, l'autre jour, de la question de la responsabilité. À la Fédération, des feuilles pré-rédigées sont disponibles, sur lesquelles chacun signe une décharge. Cela signifie que chacun est responsable de ce qu'il se passe sur son propre territoire, car chacun reste propriétaire de ses abandons de chasse. Cela signifie que si au bout d'un an, ils constatent que les choses ne se passent pas correctement, chacun « reprend ses billes » et retourne chez soi. Les gens ont donc une décharge de responsabilité.

Il existe donc plusieurs cas de figure. Aujourd'hui, dans les CTL, nous avons relevé des plans de chasse.

Nous avons donc 21 territoires dans la Nièvre, dont la surface globale est inférieure à moins de 20 hectares, ce qui n'est pas énorme. Un courrier leur sera envoyé dans les jours qui viennent, pour leur demander de revoir leur dossier. Ils peuvent poser une nouvelle demande avant le 15 juin (ils ont deux mois), ce qui leur permettra de trouver les hectares qui leur

manquent pour dépasser les 20 hectares, ce qui est possible. Aujourd'hui, tout n'est donc pas perdu pour eux.

Au niveau des autres territoires, il existe plusieurs cas de figure, avec 470 territoires concernés par des îlots de moins de 20 hectares, mais qui ne sont pas significatifs par rapport à l'ensemble de leur territoire. Par exemple, si ce territoire comporte une vingtaine de chevreuils, avec une petite parcelle représentant moins de 20 hectares, avec ou sans la parcelle, l'attribution ne changera pas. Ainsi, les CTL se sont prononcés et ont proposé une attribution. En revanche, la personne aura une notification lui disant que la réalisation de ses chevreuils ou de ses sangliers ne pourra se faire sur ces parcelles de moins de 20 hectares. Il lui sera également demandé de se mettre à jour par rapport à la réglementation avant le mois de février 2017, faute de quoi, il sera bloqué.

Au niveau des types de chasse concernée, nous avons *entendu que les petites chasses allaient être touchées, mais vous voyez qu'en termes de nombre, les territoires sont les suivants :*

- inférieurs à 100 hectares : 123 ou 124 territoires ;
- de 100 à 200 hectares : 115 territoires ;
- de 200 à 400 hectares : 120 territoires ;
- supérieurs à 400 hectares : + 120 territoires.

Cela veut dire que, physiquement, les petites chasses ne seront pas plus impactées que les autres.

En revanche, nous avons un autre cas de figure, et vous allez convenir, avec moi, de la complexité. Il existe 76 territoires qui sont dans ce cas de figure là (*présentation de slide*). Aujourd'hui, le problème est que les CTL doivent statuer, mais comment voulez-vous statuer sur un plan de chasse pareil ? En effet, il est évident que le gros noyau va rester, mais qu'advient-il de toutes ces petites parcelles là ? La personne va-t-elle ramener des hectares pour essayer d'en récupérer quelques-unes et faire la jonction, ou va-t-elle les abandonner ? Nous n'en savons rien, et aujourd'hui, le dossier est bloqué. Donc, un courrier sera envoyé la semaine prochaine, afin de leur demander de revoir leur dossier et de demander une nouvelle demande avant le 15 juin.

Je voudrais quand même vous rappeler que si la situation en est là aujourd'hui, c'est de notre faute quelque part. Je ne sais pas si l'on peut appeler ça du laxisme ou de la tolérance, mais je voudrais quand même vous rappeler la définition du plan de chasse : il s'agit d'un ensemble de parcelles contiguës, un territoire qui ne peut pas avoir d'interruption. Cela signifie que si l'on avait appliqué la loi depuis quarante ans dans la Nièvre, ce plan de chasse-là ne serait jamais passé, ou alors, il aurait fallu que cette personne fasse un plan de chasse par parcelles.

Donc, je ne suis pas sûr que cette personne, au bout d'un moment, aurait déclaré toutes ces parcelles là, car au niveau des « tracas » administratifs, il aurait peut-être eu 20 plans de chasse ; et sur 18 ou 19, il n'aurait aucune attribution, bien entendu. En effet, ce sont des parcelles qui peuvent aller de 1 à 5 hectares, et au regard de la loi, il n'est déjà pas légal. Donc, on était peut-être trop tolérants ou très laxistes. Je n'en sais rien.

Aujourd'hui, dans un département comme l'Yonne, tout est en règle, car dès le départ, ils ont appliqué stricto sensu la loi, c'est-à-dire que par rapport à tous leurs plans de chasse, il n'existe aucune parcelle qui ne touche pas. Donc, aujourd'hui, ils n'ont aucun souci.

Dans ces cas de figure là, que se passe-t-il au niveau de la répartition par rapport au territoire et en dehors d'un territoire ? Tout le monde est touché, dans tous les cas de figure.

J'aimerais également vous dire que cette histoire ne sort pas de notre chapeau. Nous étions allés voir le monde agricole, l'administration, nous avons fait valoir nos arguments et ils ont fait valoir les leurs.

*Invectives hors micro depuis la salle.*

Donc, aujourd'hui, vous voyez que la Nièvre n'est pas un cas isolé. En effet, l'Yonne, la Côte d'Or, l'Allier, le Puy-de-Dôme et les départements en-dessous sont déjà en surfaces minimales et varient de 10 à 80 hectares. Par ailleurs, le Cher et la Saône-et-Loire ont annoncé à leur Assemblée générale, la semaine dernière, qu'ils ouvriraient le dossier cette année pour être pratiquement prêts à le faire l'année prochaine. La Nièvre n'est donc pas dans un cas isolé.

Pour conclure, je voulais simplement vous dire qu'il y a une quinzaine d'années, nous avons eu des sujets importants à traiter. Nous avons monté le plan de chasse sanglier et personne n'y croyait, à part nous. On nous a tout promis, sauf de réussir. Nous avons toujours été transparents avec vous, nous vous avons toujours annoncé ce que nous voulions faire. Nous avons fait une Assemblée générale à Châtillon et ceux qui étaient présents s'en souviendront toute leur vie. Vous nous avez fait confiance à ce moment-là et je pense que nous ne vous avons jamais rien fait sournoisement. Donc, pour moi, cette histoire-là va dans le bon sens. Lorsque vous voterez, tout à l'heure, essayez de nous faire confiance, encore une fois. De toute façon, nous nous étions donné 3 ans. Avec l'Administration et le monde agricole, nous avons annoncé que nous ferions cela et qu'un bilan serait tiré après 3 ans. De toute façon, nous irons au terme de ces 3 ans et nous ferons un bilan si vous le voulez bien. Essayez de nous faire confiance, encore une fois, on vous demande de nous accorder encore un peu de crédit, parce que je pense que cela va dans le bon sens.

Je vous remercie.

## **DÉBAT**

### **M. Étienne BERGER**

Un débat est prévu. Je vous invite à lever la main pour prendre les micros et à vous présenter.

### **M. Jean-Guy FRIAUD**

Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues, je me présente, Jean-Guy FRIAUD, j'habite Varennes-Vauzelles dont je suis le premier adjoint. Aujourd'hui, j'étais candidat en tant qu'administrateur. Avant de vous lire l'intervention au nom du groupe Yannis LEMAITRE qui s'est présenté contre la liste BERGER, je vais remettre plus de cinq cents signatures d'une pétition que nous avons fait circuler, compte tenu des difficultés que nous avons avec la Fédération ces derniers jours. Les trois quarts d'entre vous ne sont pas encore au courant de cette pétition, et nous allons continuer à la faire circuler. Il s'agit de signatures « chasseurs » et non « pouvoirs ». J'insiste sur ce point. En effet, le Président nous a dit qu'il voulait faire changer le système et jusqu'à maintenant, nous n'en avons jamais eu la preuve, mais je vous garantis que si je suis élu aujourd'hui, et même si je ne l'étais pas, je prends l'engagement que, dans le département de la Nièvre, la Fédération lance une demande au niveau national pour que nous puissions avoir « une voix chasseur », une voix pour le vote uniquement, et non plus ce système de voix détenteur de plans de chasse. Quand vous pensez qu'un gros détenteur de plan de chasse, avec un porteur de voix, va avoir droit à 101 voix, en face, il faut emmener 101 chasseurs individuels pour faire la balance, et nous savons très bien qu'avec de

tels systèmes nous n'y arriverons jamais. C'est simplement intolérable et il faut absolument que nous travaillions sur ce point pour faire changer le système de vote.

Président, dans un premier temps, je vais donc vous remettre les pétitions que nous avons récupérées aujourd'hui. Je sais que nombre de pétitions circulent encore, et je ferai part du complément du nombre de signatures qui nous parviendront dans les jours qui viennent. À la fin du vote, nous verrons bien le résultat. Mais j'ai bon espoir, et je pense que nous pouvons facilement arriver à plus de deux mille signatures. Je pense que cela pèsera dans la balance afin que nous puissions faire changer l'arrêté, car un arrêté peut toujours se modifier. En effet, j'ai travaillé douze ans au bureau de la réglementation et des élections de la préfecture et je connais la manière dont un arrêté est modifié. Rien n'est plus facile et concernant l'îlot, l'arrêté peut donc être modifié tout simplement. Nous ne demandons pas l'annulation complète, mais le retrait des îlots de 20 hectares.

Je vais donc vous faire part de notre intervention :

« Monsieur BERGER, pour présenter ce dossier catastrophique, vous n'avez personne d'autre qu'un chasseur reconnu pour ses pratiques, déjà condamné pour chasse en voiture et verbalisé, cette année encore, pour défaut de marquage d'un sanglier. Je rappelle les 35 % de territoires bloqués (600 plans de chasse environ) et qu'ils ont leurs bagues en retard, le 20 juillet au mieux. Vous allez prévenir les responsables des plans retoqués en fin de mois, bien sûr, après l'Assemblée générale : tant pis pour la chasse du chevreuil et du renard pendant les foins, et même du sanglier, s'il y a des dégâts. Vous n'avez même pas eu le courage de nous informer par courrier avant cette Assemblée générale. Le travail que vous présentez aujourd'hui aurait dû être fait il y a plus d'un an. La mesure a été expliquée de manière frauduleuse l'an dernier. Vous écriviez dans un éditorial en juin 2015, je cite : « Cette étape de transformation juridique ne permettra une mise en application que pour la saison 2016-2017 seulement, et d'ici là, nous aurons le temps d'envisager tous les impacts, sur le terrain, d'une telle mesure. »

Je crois que bon nombre d'entre nous vous attendent encore sur le terrain, pour voir ce qu'il se passe réellement. C'est une parenthèse.

« Vous êtes un menteur. Rien n'a été fait. Vous-même avez été surpris du nombre de plans de chasse bloqués. Vous avez traité cette question avec le même amateurisme que les élections des administrateurs. Il a fallu que des opposants viennent mettre le nez dans les dossiers, pour qu'on découvre que vous aviez présenté un candidat fantôme, M. Marc DUJARDIN, et publié une fausse piste dans le *Journal du Centre*. Un autre candidat, M. JOUVET, avait envoyé une candidature incomplète et non recevable sur les secteurs 3, où moi-même, j'étais candidat, et cela vous arrangeait bien de laisser ça comme ça.

Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que si nous n'avions pas été à la Fédération le 8 avril, vous auriez élu, aujourd'hui peut-être, un candidat fantôme. Monsieur le Président, par voie de presse, le 6 avril, dans le *Journal du Centre*, vous a présenté sa liste, où il présentait des candidats sérieux, costauds. Je ne mets pas en cause les qualités de ces personnes, mais tout de même. Sachez que si nous n'étions pas allés à la Fédération demander les dépôts de candidatures, personne aujourd'hui n'aurait su que M. DUJARDIN, s'il avait été élu, n'avait jamais déposé de candidature. C'est simplement intolérable, inadmissible. Comment voulez-vous faire confiance à un président quand vous découvrez de telles choses ? Nous étions allés, au départ, parce que nous avons des doutes sur la sincérité ou sur la date des dépôts de pouvoirs. »



Aujourd'hui, on se dote d'un huissier pour le bon déroulement de l'Assemblée. Moi, j'ai été président, j'ai fait partie de grosses associations et je n'ai jamais eu d'huissier pour une Assemblée Générale. Les choses se sont toujours bien passées. Quand on se prend un huissier, on peut se permettre de faire des frais inutiles. Pour moi, c'est qu'il y a doute et soupçon. Donc, je ne vois pas l'utilité. L'huissier pourrait justement être utile pour vérifier les dépôts de pouvoirs et les dépôts de candidatures. Là, je pense que ce serait utile. Sinon, je ne vois pas à quoi il sert. C'était une parenthèse supplémentaire. Je m'en excuse,

« Il est malhonnête de comparer la Nièvre avec les départements à ACCA obligatoires, loi VERDEILLE de 1964. Cela n'a rien à voir. Vous faites la guerre aux petites chasses et aux chasses familiales, qui ne font de mal à personne. Vous dégoûtez beaucoup de chasseurs qui ne prendront plus leur permis. Les CTL avaient déjà la liberté de ne pas attribuer de bagues. Pourquoi faire une usine à gaz ? Il y avait un travail à faire par rapport au morcellement en regardant la distance et réduire, éventuellement, celle-ci. Mais empêcher la chasse sur les îlots de moins de 20 hectares, c'est se tirer une balle dans le pied. Vous verrez le résultat avec le maïs, par exemple. Vous n'empêchez jamais les braconniers de lâcher leurs chiens sur un îlot de moins de 20 hectares : ils iront chasser les renards et tireront les sangliers quand ils arriveront sur leur îlot principal.

Vous parliez de sécurité, mais rien n'a jamais prouvé, dans les statistiques d'accidents de l'ONCFS, que les petits territoires étaient plus sujets aux accidents. Je vous rappelle, pour mémoire, que malheureusement, le dernier accident mortel dans la Nièvre en 2013 s'est passé sur un territoire de 2 000 hectares.

Vous parliez d'une meilleure gestion des dégâts de gibier, avec la situation de ces îlots. C'est une blague. Vous avez créé des réserves. Vous nous rabâchez, à juste titre, qu'il faut être vigilant face aux écolos, qui veulent nous mettre des bâtons dans les roues. Mais aujourd'hui, c'est vous, BERGER, qui mettez les contraintes à la chasse et aux chasseurs. C'est une magouille électorale. Tous ces territoires vont, électoralement, disparaître. Il ne vous appartient pas de forcer les gens à chasser ensemble s'ils ne le veulent pas. Vous parlez sans cesse des chasses qui se sont groupées suite à la mesure des 20 hectares. Mais, il s'agit d'une poignée de territoires, et ces gens-là chassaient déjà, plus ou moins, ensemble. Vous répétez partout que le préfet ne fera pas marche arrière, même si l'Assemblée Générale change d'avis. Si vous êtes incapable de le convaincre et que ça ne vous convient pas, c'est sans doute le moment de laisser votre place à quelqu'un qui défendra les chasseurs et toutes les chasses. »

Je vous remercie.

### **M. Daniel LEN**

Monsieur BERGER, j'aimerais que vous disiez aux semeurs de répulsif que vous commandez, de ne plus venir semer du répulsif chez moi, sans mon autorisation et surtout, de ne plus semer de répulsif devant un abri à génisses, où les génisses en liberté doivent rentrer l'hiver pour être protégées du froid. Et cette année, aucune bête n'est rentrée, tant on a semé de répulsif. Dites à vos bienheureux, à ces « imbéciles » que vous aimez tant, que vous semez du répulsif depuis treize ans, vous polluez les nappes phréatiques, que vos enfants vont mourir du cancer dans quelques années par votre faute. Arrêtez votre cinéma ! Cela pourrait mal se finir. Je pourrais aller en prison, mais vous aussi !

### **M. Patrick BRUANDET**

Monsieur BRUANDET, agriculteur et chasseur. J'ai entendu, tout à l'heure, M. CLERC dire qu'il y avait eu la concertation avec le monde agricole. Mais, le monde agricole n'est pas d'accord avec ce que vous faites, M. BERGER. Les propriétaires forestiers, les propriétaires fonciers, les paysans, nous sommes totalement contre le projet – qui est bien le vôtre – d'une chasse apaisée dans la Nièvre. Vous avez allumé une bombe à retardement, M. BERGER. Vous allez, purement et simplement, détruire la totalité de la chasse nivernaise. Comment les maires vont-ils faire, quand ils loueront des biens communaux à des gens de la commune qui vont se trouver dépossédés de leurs biens ? Comment allons-nous faire, M. BERGER, nous, paysans, pour aller réguler ou chasser les sangliers qui posent des problèmes dans nos récoltes, alors qu'on va nous empêcher de chasser sur nos propres terres ? Que faites-vous du droit du fermier, M. BERGER, qui est actif depuis la Révolution, où le fermier a le droit de chasse et ne l'a plus aujourd'hui ? Que faites-vous de tout cela, M. BERGER ? Vous qui vous disiez d'une chasse apaisée, vous allez mettre la colère dans les campagnes. Je m'adresse au représentant du préfet : il est dommage que Monsieur le Préfet ne soit pas là, mais je pensais qu'un préfet avait une parole. Car, l'an dernier, ici, à cette tribune, le projet ne tournait pas dans l'état. Monsieur le représentant du Préfet, devant M. Stéphane AUROUSSEAU, le Préfet nous a dit, à tous les trois, en août, qu'en aucun cas, il ne poserait la signature sur un accord de telle sorte. Qu'en est-il de sa parole aujourd'hui ? Je vous le demande. J'ai beaucoup de choses à dire. Il faut que tout cela s'arrête, M. BERGER. Il faut que ça s'arrête absolument. Tout fonctionnait bien, les plans de chasse, les CTL. Tout allait bien. Des accords de réciprocité étaient en train d'améliorer toute l'entente entre tout le monde. Là, vous avez tout désorganisé. En vérité, je vous le dis aujourd'hui, M. BERGER : qu'allez-vous faire de ceux qui ne peuvent pas modifier leurs plans de chasse pour des raisons diverses, ou de ceux qui ne veulent pas le modifier, ce dont je suis ? Qu'allez-vous faire si vous n'attribuez pas de plans de chasse à ces hommes qui chassent depuis des dizaines d'années sur leurs territoires ? Allez-vous les contraindre, comme en Corse, à chasser sans bague ? Vous, les élus, et vous, Monsieur le représentant de la préfecture, vous portez une très haute responsabilité des débordements qui pourraient survenir dans les campagnes. Je pense qu'il s'agit d'une injustice totale faite contre le monde de la chasse, contre le monde des propriétaires, contre les chasseurs, contre les agriculteurs, contre nous tous. Je n'ai plus rien à vous dire. Vous ne représentez plus rien. Et je pense une chose, M. BERGER : vous tirerez les conséquences de ce que vous avez fait aujourd'hui. Tout cela, c'est vous et quelques administrateurs, et j'espère que vous en retirerez les conséquences. Je ne vous donne pas la suite, vous la connaissez.

### **M. Philippe BERRIER**

Je me présente, Monsieur le Président me connaît fort bien. À l'Assemblée, je suis candidat sur la liste Yannis LEMAITRE avec Monsieur FRIAUD qui vient de s'exprimer. Philippe BERRIER, je suis l'ancien directeur départemental des renseignements généraux de la Nièvre. Je connais un peu la « musique administrative ». Puisque nous parlons de relations de confiance, semble-t-il, depuis le début, je voulais simplement rappeler à l'Assemblée, si elle l'ignorait, qu'en 2008, M. BERGER, la Fédération a été condamnée en appel à Bourges, après le jugement de première instance, pour suspicion de fraude électorale. J'ai ici le libellé du texte qui contient les attendus de la Cour d'Appel de Bourges, dont je vous lis quelques lignes. C'est ça, le véritable débat. Mesdames et Messieurs de la tribune, Madame la Députée, Messieurs les représentants de l'administration, sachez que ce sont les attendus du jugement de la Cour d'appel de Bourges, du 4 avril 2008, que :

« Le premier juge du tribunal de Grande Instance de Nevers, appuie, dans ces conditions justement énoncées, même en l'absence de fraude démontrée, que les irrégularités constatées

par l'expert judiciaire, pour le renouvellement des élections, étaient suffisamment graves et caractérisées pour porter atteinte à la sincérité de cette action et en fausser les résultats, que cette décision d'en ordonner l'annulation et d'en prévoir l'organisation nouvelle en tenant compte des observations formulées par l'expert, seule mesure de nature à assurer la sincérité du vote, doit être confirmée, confirmant en tout point les dispositions précédemment entreprises, que l'expert, comme l'a relevé le tribunal (nous parlons du jugement en appel à la Cour d'appel de Bourges), en a déduit, fort justement, la possibilité de faire usage de photocopies de bulletins de vote par un adhérent dans chacune des urnes, avec des bulletins éventuellement photocopiés. Il en a déduit, tout aussi justement, que la contrefaçon aisée des bulletins, compte-tenu légalement qu'un bulletin peut porter une valeur jusqu'à 50 voix, peut ainsi fausser le scrutin de manière non négligeable. »

Il ajoute qu'il était « techniquement réalisable d'y remédier par la mise à disposition des bulletins authentifiés par l'huissier de justice présent au moment des scrutins (l'huissier de justice est présent pour les scrutins des Assemblées Générales), ce que n'a pas fait la Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre. »

Messieurs, je vous laisse juges. Il convenait de rappeler ce qui n'avait peut-être pas été porté à votre connaissance, bien que dans *La Chasse en Nivernais* de septembre 2008, la Fédération reconnaissait avoir été condamnée, et traitait de manière humoristique le double résultat de la première instance et de la Cour d'appel de Bourges.

Je vous remercie.

#### **M. René NICARD**

Bonjour, M. NICARD, maire Beaumont-la-Ferrière, fervent défenseur du monde rural. J'étais venu voir Monsieur le Président. J'ai très bien été reçu et je l'en remercie. Je voulais dire à Monsieur le sous-préfet que nous, à Beaumont, nous ne pouvons absolument pas échanger, car nous sommes entourés par l'ONF, qui a l'ordre de ne pas changer de parcelle avec nous. Je suis donc très mal à l'aise par rapport à nos chasseurs qui vont perdre un cinquième de leur territoire et qui, de plus, paient un droit de chasse. Donc, je pense que nous ne pouvons pas accepter, dans le petit monde rural, d'enlever les petites faveurs que nous avons à la campagne. Nous, maires, avons beaucoup de mal à conserver nos habitants et il me semble donc qu'il faut penser aux habitants du monde rural. Pourtant, il y a quelques années, on nous a demandé de donner deux euros de cotisations à l'ONF pour les aider, mais là, il n'y a pas de retour. Merci. J'espère que l'on trouvera une solution.

#### **Yannis LEMAITRE**

M. BERGER, je suppose, que comme à chaque fois, vous êtes dans une situation délicate, comme cela est le cas ici. Vous trouverez, pour certaines personnes, des dérogations, afin que celles qui sont gênées par ce système de 20 hectares puissent s'en sortir un petit peu. Cela sera sûrement le cas auprès de certaines cultures de maïs, ce sera certainement le cas auprès de personnes favorisées, et sûrement le cas également pour des îlots qui seront concernés sur les îles de Loire.

Dans ce genre de débat, il est regrettable que vous ayez, comme toujours, tendance à essayer de verrouiller, à cadennasser un peu les choses pour que les chasseurs nivernais ne puissent pas s'exprimer. Il aurait été souhaitable que, dès ce matin, les chasseurs aient pu voter sur ce sujet. Vous avez fait en sorte de décaler le vote, pour qu'il ait lieu en fin de matinée, alors que beaucoup de chasseurs sont venus ce matin juste pour voter, n'ayant pas toute la matinée à

consacrer à l'Assemblée Générale. Encore une fois, vous ne respectez pas l'expression des chasseurs, ce qui est vraiment dommage.

Concernant les 20 hectares, vous prétextez des choses, telles que la sécurité. Cela me gêne beaucoup. J'y reviendrai plus tard.

Ce qui est vraiment dommage, c'est que vous ayez présenté les choses de deux façons.

En effet, l'an dernier, dans les réunions de secteurs, vous avez volontairement omis de préciser aux chasseurs que la distance du kilomètre ne s'appliquerait pas. Oui, un îlot de 15 à 20 hectares à moins de 100 mètres de son territoire principal ne peut plus être chassé, ce dont nous n'avons pas beaucoup parlé, car vous l'avez présenté d'une façon superficielle.

Et cette année, maintenant que cette loi est passée – les chasseurs n'ayant pas réellement pris conscience de ce que cela représentait – vous nous la présentez davantage dans le détail au niveau des réunions de secteurs. Nous voyons bien qu'effectivement il n'y a pas de distance : si un îlot est vraiment à 50 mètres de son territoire, on ne peut plus chasser.

Tout cela, vous l'avez caché. Vous avez présenté un peu ces choses, c'est ce que j'appelle la méthode la « mini-jupe » : on croit voir l'essentiel, mais ça cache le principal. Et cela est regrettable.

Ce que je voudrais quand même vous dire, M. BERGER, c'est que vous êtes dangereux. Car vous êtes là pour, théoriquement, représenter les intérêts des chasseurs et vous avancez pour essayer de sauver le désastre que vous avez présenté avec les 20 hectares, avec des arguments qui sont faibles et surtout, qui sont nuisibles aux chasseurs.

Dire qu'il est un enjeu de sécurité d'avoir des îlots de moins de 20 hectares, c'est donner des arguments à nos détracteurs – plutôt qu'un représentant des chasseurs, j'ai l'impression d'entendre quelqu'un comme Bougrain-Dubourg – et c'est dire que nous sommes dangereux à proximité des lieux de vie. Il n'est pas besoin que vous, qui êtes censé nous représenter, vous nous trahissiez de la sorte. Je trouve cela proprement honteux. Nous allons donner des arguments à nos détracteurs qui vont croire que nous sommes dangereux. Donc, nous allons supprimer, peut-être grâce à vous, tout ce qui touche les 20 hectares aux alentours d'une maison, d'un chemin communal, partout où les usagers de la nature ont le droit d'être. C'est très grave.

### **M. Philippe BERRIER**

J'apporte une précision technique. Concernant l'affaire présentée en termes de « sécurité », sur les 20 hectares – j'ai l'honneur d'être également expert, auprès de la Cour d'appel de Bourges, en armes, munitions et balistique – et je puis vous dire que la portée d'une balle en canon lisse fait au moins 1 000 mètres, soit, entre 1 000 et 1 500 mètres et qu'une carabine fait 3 000 à 5 000 mètres. Il faut des îlots de 500 hectares pour les armuriers, et de 120 à 150 hectares pour qu'il n'y ait pas de problèmes en dehors des chasseurs, afin d'éviter les problèmes de sécurité sur les retombées de projectiles à grande distance. Donc, l'argument des « 1000 mètres » et des « 20 hectares » est fallacieux et non fondé sur le plan balistique. Rappelons qu'effectivement, malheureusement, le dernier accident qui s'est produit dans la Nièvre en octobre 2013 s'est passé sur une grosse structure, et ce serait aussi passé sur une petite.

Votre décision, le marquage sécuritaire des 20 hectares, n'obéit à aucune règle, à aucune statistique sérieuse. Je tenais à le dire à cette Assemblée en tant qu'expert.

Je vous remercie.

**M. Martin-Louis FRANÇOIS**, Maire de Marzy

Je ne vais pas revenir sur le passé. Je sais bien qu'en 2008, nous en avons parlé tout à l'heure, j'étais en tête de la liste qui a finalement fait annuler les élections. Mais, le temps a passé. De toute façon, tant que le système électoral des Fédérations sera un système du Moyen-Âge, les choses ne pourront pas évoluer, tant qu'il y aura ces 20 hectares qui faussent tout. D'ailleurs, il est impossible d'être élu si l'on n'est pas du bon côté.

Par rapport au débat qui apparaît aujourd'hui, je pense que vous n'avez jamais concerté les gens. Par rapport aux 20 hectares, je suis touché sur un petit territoire, mais cela ne me gêne pas parce que j'ai largement de quoi chasser à côté, même davantage que mes possibilités me le permettent. Mais je pense qu'il y a une grosse maladresse. Pourquoi vouloir aller aussi vite et passer en force ? Pour moi qui suis élu, je trouve que ce que vous voulez faire rejoindre tout le débat actuel : plus de petites chasses, plus de petites communes, plus de petites écoles, plus de petites perceptions, plus de petites sous-préfectures. Mais laissez-nous quelques espaces de liberté. N'allons pas si vite. Tous les chasseurs ont toujours essayé de rassembler des terres autour de leur territoire. Nous ne les avons pas attendus pour le faire. Il s'agit d'une tendance normale pour avoir plus de territoires et pour chasser plus. Mais pourquoi n'avez-vous pas dit qu'il s'agissait d'un objectif à moyen terme, à savoir, « dans cinq ans, il serait bon que ». Les chasseurs et les patrons de chasse auraient fait l'effort de faire tout ça eux-mêmes, mais non avec cette loi « de force ». Je demande aux représentants de l'État de revenir là-dessus. Il existe actuellement suffisamment de problèmes pour ne pas agiter encore les populations avec de tels problèmes. Il n'y a pas d'urgence là-dessus. Laissons un peu de temps. Je vous le demande, Monsieur le Président : retardez l'échéance et fixez-la à plus long terme.

Je reviens sur une idée que j'avais déjà développée en 2008. Vous parlez de la Fédération du Cher. Moi, je chasse maintenant beaucoup plus dans le Cher que dans la Nièvre et je trouve que les choses se passent mieux. Pour l'instant, dans le Cher, ce débat n'existe pas, je ne l'ai pas entendu, cela ne se pose pas. De plus, d'autres choses fonctionnent mieux dans le Cher. Par exemple, le bracelet de sanglier est valable plusieurs années de suite. Tout simplement. Nous n'hésitons donc pas à mettre les bracelets de sanglier, car nous savons que, de toute façon, ceux qui resteront pourront être utilisés l'année suivante. D'autres choses vont également parfois mieux. Alors, prenez modèle sur ces gens-là et tout ira mieux. Merci.

**M. Christian QUERE**

Je suis Monsieur QUERE Christian de Chevannes-Changy, je voudrais parler à Monsieur HERAULT, parce que pour moi c'est un fumier !

*En réitérant ses injures Monsieur QUERE lance violemment le micro en direction de Monsieur HERAULT, à la tribune, qui l'esquive (le micro sera coupé à la suite).*

**M. Jean-Guy FRIAUD**

Président, pour revenir à notre demande de ce matin, nous avons formulé avec Yannis LEMAITRE un vote dès la fin des débats. Vous nous aviez dit vouloir mettre le vote à la fin de la séance, mais je pense que cela sera une cohue générale, que la plupart des collègues vont partir et que ce sera encore un vote floué. Donc, je demande expressément, surtout pour ceux qui auraient besoin de partir avant la fin de la séance, que le vote soit installé dès la fin des débats. J'ignore ce que mes collègues en pensent, mais je ferais bien un vote à main levée pour demander qui est pour le vote dès la fin du débat.

**M. Étienne BERGER**

Je suis désolé, M. FRIAUD, mais vous n'êtes pas en charge de l'organisation de l'ordre du jour. Donc, s'il y a d'autres interventions, nous allons les prendre, sinon, nous allons clore ce débat, avec, bien évidemment, ma réponse sur un certain nombre de points que j'ai notés.

**M. Jacques CARROUE**

M. BERGER, je souhaite vous interpellier sur deux sujets. En premier lieu, il se passe quelque chose au CTL 15, avec les plans de chasse de vos amis, où M. ORTU va régulièrement chasser dans l'équipe « petit gibier ». Je vais vous citer le cas d'une équipe. Ils chassent tous les quinze jours. Ils n'ont pas un grand territoire, contrairement à moi. Un samedi, ils ont tué huit cochons, ils ont attendu huit jours pour déclarer sur Internet et ils en ont bagué que deux. Il est sorti seize cochons de notre chasse du « Ch'tit bout ». Ils en ont quand même tué douze, et ils ont encore attendu 8 jours avant d'en déclarer quatre. Et ces plans de chasse là, ce sont vos amis. Je trouve cela inadmissible. C'est de la trufferie complète.

Maintenant, la deuxième question que je vais vous poser. J'en ai parlé avec M. POHU. Quand M. CHAUDRE était chef de la garderie, il m'avait dit : « Vous savez, dans la Nièvre, je n'ai jamais vu ça, vous êtes les rois de la chasse en voiture ». C'est vrai. Quand je vois comment ça se passe, les gens sont à cinquante mètres de leur voiture, ils sautent dedans et vont tuer un cochon n'importe où, sur le territoire des autres.

Savez-vous ce que je voulais dire au sujet de votre ami qui vient d'être condamné cette semaine ? On leur a enlevé un an de permis de chasse. Mais malgré tout, ils n'ont pas payé une grosse amende pour un cerf, alors que moi, j'avais beaucoup de cervidés et vous n'aviez pas voulu m'en donner. Or, eux n'avaient pas de cervidés ni de territoire parce qu'ils chassent chez tout le monde. J'avais vu d'ailleurs Christophe WARNANT en 2012 pour cette équipe-là. Mais malheureusement, je n'ai jamais eu de nouvelles de Christophe WARNANT, il n'a pas fait le nécessaire. Parce que ces gens-là ne chassent qu'en voiture. M. POHU, ici présent, ne me contredira pas, il les a enfin « piqués » cette année. Mais enfin, M. BERGER, il n'est pas normal que vos amis tuent les sangliers et en baguent un tiers sur tout ce qui bouge. Et ça, ce sont vos amis.

**M. Étienne BERGER**

Après tout, c'est un moment de démocratie directe, vous le savez. J'ai annoncé d'entrée de jeu qu'il y aurait un temps de débat, et c'est la raison pour laquelle nous avons accéléré les interventions préalables.

Je voudrais tout de suite répondre à M. LEN qui nous a parlé de l'intervention de la Fédération pour mettre du répulsif chez lui : M. LEN, il faudra que vous me disiez qui vous avez vu, car nous, à la Fédération, nous ne mettons pas de répulsif. Donc, je ne nie pas que vous ayez des personnes qui peut-être interviennent chez vous, mais cela ne peut pas venir de la Fédération.

**M. Étienne BERGER**

Je répète qu'il n'y a pas de politique répulsive au niveau de la Fédération.

**M. LEN**

Vous êtes un menteur ! Je peux vous le prouver ! Venez avec moi chez ces gens-là, je vais vous montrer le dépôt qu'il y a chez eux !

**M. Étienne BERGER**

Ça ne peut pas venir de la Fédération.

**M. LEN**

Menteur ! Cette année, les génisses ont failli crever, car elles ne pouvaient pas rentrer. Vous savez comment j'ai souffert de ça ? Vous ne pouvez pas vous imaginer. Si j'attrape un pauvre gars avec un sac de répulsif et qu'il ne s'arrête pas, cela va très mal se terminer ! Et j'irais en prison ! Et vous aussi, car c'est vous qui achetez le répulsif et vous le distribuez dans le

département. Par votre faute, 7 000 chasseurs vont passer pour des magouilleurs et des criminels. Arrêtez !

**M. Étienne BERGER**

Désolé, M. LEN, mais ce n'est pas la Fédération qui est en cause, et je proposerais bien à M. POHU d'aller visiter votre territoire. Nous allons regarder cela de près, mais ce n'est pas la Fédération.

**M. LEN**

Nous allons y aller ensemble !

**M. Étienne BERGER**

Nous n'avons jamais refusé d'aller chez vous, M. LEN.

**M. LEN**

Ce n'est pas chez moi ! C'est chez vos amis pour qui vous mettez le répulsif !

**M. Étienne BERGER**

Bien, j'ai entendu des choses qui me navrent, pour la bonne raison qu'il y a des attaques personnelles qui sont, de mon point de vue, parfaitement inadmissibles dans cette salle. J'avais souhaité, à l'entrée de mon propos introductif, que nous ne donnions pas l'image d'une chasse où l'insulte serait de mise, vis-à-vis de nos invités et que nous ne sommes pas ici, dans une cabane de chasse, mais dans une Assemblée Générale, une structure voulue par la loi.

Quand je dis « voulue par la loi », ce n'est pas par hasard. Lorsque la loi de juillet 2000, modifiée en 2003 a fixé les statuts d'une fédération de chasse, c'est le ministre qui fixe le vote au niveau d'une fédération et les voix hectares comptent effectivement, à raison d'une voix pour 50 hectares, tout le monde sait cela. C'est la règle des Fédérations depuis un certain nombre d'années.

M. FRIAUD, lorsque vous me dites que l'on peut voter avec des centaines d'hectares, cela est faux, puisque les votes territoires sont bloqués à 50. Pour détenir 100 votes, cela signifie qu'il faut y ajouter 50 voix individuelles et là, effectivement, on peut monter à 100. Un chasseur nivernais porteur de voix hectares et de voix individuelles peut monter à 100. Mais, quand on vote, on ne peut avoir plus de voix hectares que de voix individuelles, j'aimerais rappeler que cela est faux.

En ce qui concerne les élections, j'avais, effectivement, caressé l'espoir de voir un vétérinaire rentrer à la Fédération, parce que le sujet de la crise sanitaire nous « pend au nez », et nous aurons, un jour, ce problème à gérer dans la Nièvre, je m'y attends. Il aurait été utile que nous ayons un vétérinaire au sein de notre Conseil d'administration, pour aller discuter avec l'Administration. Car, son statut de vétérinaire lui aurait permis d'avoir, vis-à-vis de nos autorités de tutelles et des laboratoires vétérinaires, le bon discours.

Lorsque vous êtes venu à la Fédération et que vous avez vu le bulletin de vote qui était préparé, c'était, bien évidemment, cette logique de l'annonce que j'ai faite dans le Journal du Centre. Les dates d'échéance de nos candidatures n'étaient pas terminées, et nous avons effectivement eu la surprise de constater que M. DUJARDIN avait omis de nous envoyer sa candidature. Nous pensions que cela était le fait de la Fédération.

Vous voyez que nous avons d'autres sujets de préoccupations que les élections. M. DUJARDIN m'a envoyé un petit mot, me disant qu'il ne voyait comment il pouvait faire coïncider sa mission de Fédération avec son travail actuel, puisque c'est un vétérinaire en

activité. J'en suis un peu navré. Cela va forcément profiter à l'un d'entre vous, étant donné que la Fédération a sept candidats et qu'il y aura huit postes. En ce qui me concerne, ce n'est pas un « candidat fantôme ». Quant au candidat dont vous avez trouvé qu'il manquait la déclaration sur l'honneur, telle que le veut la loi, effectivement, là aussi, nous voyons bien que nous n'avons pas été suffisamment attentifs. Mais, vous y trouvez un état de fraude, ce que je trouve assez lamentable.

Le plus lamentable dans cette affaire, c'est vous, M. BERRIER, quand vous allez chercher des annulations d'élections qui datent de 2008. Je rappelle que le mode d'élection que nous pratiquions à l'époque était la distribution d'un bulletin de vote à l'entrée, avec un vote à la sortie, en fin ou pendant la séance. Et ce mode d'élection est majoritaire dans la plupart des fédérations, puisque, me semble-t-il, c'est ainsi que cela se pratique, de mémoire, dans le Cher. Vous avez des distributions de bulletins et un vote rapide en cours de séance. Cette méthode a été effectivement annulée en 2008, sous prétexte que l'on aurait pu, pendant la séance d'Assemblée Générale, aller faire des photocopies et remplir des urnes, sauf qu'il n'y avait pas de bourrage d'urnes, puisqu'il y avait moins de votes émis qu'il n'y avait effectivement d'émargements. Il n'y avait donc pas de possibilités de fraude, mais le juge avait été un peu trop féroce. J'en suis navré, mais aller chercher cette référence me paraît assez déplacé, d'autant plus que dans l'élection qui a suivi, il n'y a pas eu de candidature en face.

En ce qui concerne la présence de l'huissier, ce dernier est bien évidemment une nécessité aujourd'hui. On le trouve d'ailleurs dans un certain nombre d'Assemblées Générales, et vous aurez compris que la Nièvre ne peut pas se dispenser d'un huissier pour contrôler les élections.

J'en arrive maintenant sur les « 20 hectares », lesquels sont un débat de société. Il ne s'agit pas de savoir si l'on peut aller chasser, ou si le droit de chasse du fermier est encore respecté. Je répète que cette règle des 20 hectares n'est pas une atteinte au droit de propriété, lequel est toujours parfaitement respecté. Si, par l'application des 20 hectares, nous avons mis en place une atteinte quelconque au droit de propriété, la préfecture n'aurait jamais accepté de signer une modification des schémas, car cela aurait nécessité une procédure d'expropriation.

Le droit de chasse est lié au droit de propriété, mais ce n'est pas *le* droit de propriété. C'est un droit d'usage datant de 1789, lequel a été modifié par la réglementation, et chaque fois que l'on y a touché, nous avons bien vu que ce droit d'usage avait pour effet d'être apprécié par le législateur dans son usage collectif. Aujourd'hui, si j'avais à proposer une modification juridique au niveau national, ce serait pour arrêter de qualifier le gibier en *res nullius*, c'est-à-dire un animal qui n'appartient à personne, alors que l'animal de chasse est, de mon point de vue, un *res communis*, c'est-à-dire qu'il appartient à tout le monde. Nous ne pouvons pas, sur 20 hectares, mettre en péril toute la gestion qui est faite sur un grand secteur. Les animaux qui vous traversent, vous tous patrons de chasse, appartiennent au moins autant à vos voisins. C'est pour cela qu'il y a intérêt à être collectif. Et si vous avez aujourd'hui autant de chevreuils à prélever – puisque vous avez quand même 9 000 attributions qui sont faites dans la Nièvre cette année, contre les 700 d'il y a une vingtaine d'années – cela vient uniquement du fait qu'il y a un plan de chasse qui a mis fin à l'élimination systématique des animaux. C'est la gestion collective qui vous amène des animaux. Cette gestion collective passe, y compris de notre point de vue, par une gestion des territoires. Vous avez entendu le débat, vous aurez, maintenant, l'occasion de voter.

Pourquoi votons-nous en fin de séance ?



Car, nous ne sommes pas dans une cabane de chasse, et qu'au-delà des insultes, j'ai le respect des gens qui viennent nous voir, en particulier nos invités parlementaires et l'Administration Préfectorale, et il est hors de question qu'une fois le débat fait, la salle se lève pour aller poser son bulletin de vote. Le bulletin de vote sera mis très rapidement et je donnerai d'abord la parole à nos invités, avant que la salle ne se vide.

Vous l'aurez compris, je suis parfaitement navré qu'un débat de ce type puisse avoir lieu. En revanche, la loi permet que vous puissiez faire une remise en cause de ce qui a été voté. J'ai approché tout à l'heure Mme la Députée pour savoir si cela existait à l'Assemblée nationale, où il semblerait que l'on puisse aussi demander à un président de séance d'influer sur l'ordre du jour. C'est ce qui a été fait aujourd'hui. Un certain nombre d'entre vous ont eu la parole. Moi, j'ai surtout entendu un certain nombre de contrevérités, pour ne pas dire des âneries totales. Vous accusez le président d'avoir des amis parmi les braconniers. Mais je vous le dis tout de suite : il ne faut vraiment pas être « le copain » du président, lorsqu'on voit le nombre de personnes que l'on envoie au tribunal, dont la dernière en date du côté de Cercy-la-Tour et qui vient de perdre son permis. Si c'est mon « copain », il doit bien le regretter.

Je pense donc qu'il est temps d'aller voter, en ayant évidemment donné la parole à nos intervenants. Vous aurez l'occasion, par le bulletin de vote, d'exprimer, dans un format légal, ce qui est votre conviction intime. Nous sommes dans un État de droit et nous allons donc le respecter.

Je laisse maintenant la parole à Mme JOLY qui doit nous faire une intervention sur les vœux des associations.

### **VŒUX DES ASSOCIATIONS, par Mme Marie-Noëlle JOLY**

#### Vœux de l'Association Départementale des Chasseurs de Petit Gibier

- L'ADCPG souhaite vivement que la FDC 58 mette en œuvre les moyens nécessaires pour que puisse être établi un véritable recensement des chasseurs/équipes de chasseurs de plaine pour s'intéresser à eux et à leurs besoins.
- Cela devrait permettre la mise en place d'actions spécifiques « Petit Gibier » collectives pour qu'elles soient efficaces, en ayant des moyens de contact plus directs et prouver aux chasseurs que notre Fédération est intéressée pour développer et accompagner une chasse complète et diversifiée dans tous les secteurs, et pas seulement avec les bêtes noires.

#### **M. Étienne BERGER**

Je précise que tous ceux qui viennent passer leur permis de chasse en ce moment, lorsque nous leur demandons leur souhait de chasse, mettent le Petit Gibier avant le Grand Gibier. Le Petit Gibier reste un moteur de la chasse nivernaise et en particulier de sa chasse populaire.

#### Vœux de l'Association Départementale des Bécassiers de la Nièvre

- Les Bécassiers nivernais sollicitent encore et toujours la possibilité de louer le territoire pour chasser la bécasse. Nous précisons bien « louer ».
- Il est dommage de constater que nombre de forêts nivernaises sont chassées par des bécassiers extérieurs au département.
- Donc, « à votre bon cœur » pour ouvrir un peu votre territoire aux bécassiers.

### **M. Étienne BERGER**

Nous allons clore cette Assemblée générale par les interventions de nos représentants. Le premier à intervenir est M. Alban de MONTIGNY.

### **M. Alban de MONTIGNY**

Merci, Président, de me laisser m'exprimer devant l'Assemblée. J'ai un handicap pour le faire, puisque je ne suis pas chasseur, et ce que je vais vous dire pourra vous paraître une série d'évidences. Je ne pense pas qu'en quarante ans, on soit passés d'une phase de plaine et de Petit Gibier, à une phase de bois et de Gros Gibier. Autrement dit, « plus de bois, plus de chasse ». Mais également, s'il n'y avait plus de chasse, il n'y aurait plus de bois à long terme, car la pression du gibier empêchera toutes les régénérations forestières, qu'elles soient naturelles ou artificielles.

Les chasseurs et les forestiers ont des intérêts croisés, ce qui m'amène à vous parler de deux points :

Le premier est facile à réaliser : les forestiers aimeraient être intégrés un peu plus en amont pour le prochain schéma départemental de gestion cynégétique.

Le second point, un peu plus complexe, provient des dégâts de gibier. Sans trahir la confidentialité des débats dans les CTL auquel je participe parfois comme forestier, je voudrais citer une anecdote concernant un plan de chasse datant de plusieurs années. Mon intervenant a dit : « Il faut leur donner toutes les bagues de chevreuils qu'ils demandent, il y a des sapins de Noël, et cela nous coûte les yeux de la tête en dégâts ». Je rappelle que les sapins de Noël sont des cultures agricoles indemnisables, ce qui n'est pas le cas des plantations forestières, ce que je regrette. En revanche, l'octroi au sein des CTL de bagues supplémentaires pour les plans de chasse où il existe des plantations fonctionne assez bien. Pour votre information, une plantation de résineux coûte de 4 000 € à 5 000 € l'hectare. Si vous ajoutez les protections pour chevreuils, vous ajoutez 2 500 € hectare.

À propos des cerfs qui sont trop abondants, il est inutile d'entreprendre des plantations, lesquelles sont quasiment vouées à l'échec.

À propos des CTL vis-à-vis desquels on entend souvent des critiques, je voudrais paraphraser la phrase de Winston Churchill sur la démocratie : « C'est un système plein de défauts, mais bien meilleur que tous les autres ».

Enfin, je voudrais terminer sur un sujet qui me tient à cœur. Les agriculteurs, les forestiers, les chasseurs et les pêcheurs sont des acteurs incontournables du monde rural, même si certains aimeraient bien le contourner. Ce sont eux et tous leurs ancêtres qui ont façonné notre territoire, et ils l'ont fait en fonction des contraintes économiques du moment. Je souhaite que nous gardions une certaine mainmise sur nos territoires, pour qu'ils ne soient pas considérés prioritairement comme des réserves, soit pour la protection de telle ou telle espèce, soit pour des citoyens en manque d'espaces verts. Merci.

### **M. Étienne BERGER**

Alban, merci de votre intervention. J'aimerais souligner que nous avons, avec les forestiers privés, des relations étroites. C'est la raison pour laquelle nous cherchions à avoir, au sein du Conseil, des relations établies.

Je voudrais laisser maintenant la parole à M. Éric BERTRAND, notre Président de la Chambre d'Agriculture.

### **M. Éric BERTRAND**

Merci, Président. Je serai très rapide. J'aimerais vous féliciter, Monsieur le Président. J'aimerais avoir votre dextérité pour organiser une Assemblée Générale, pour pouvoir respecter le timing. Je crois que l'on gagnerait beaucoup de temps dans la Nièvre, si tout le monde arrivait à caler ses réunions comme vous le faites. Je ne vais pas reprendre ce que vient de nous dire Monsieur le représentant de la forêt privée. Il est clair qu'agriculteurs, pêcheurs et chasseurs ont les mêmes communautés d'intérêts. Cela a été abordé à plusieurs reprises au cours de votre Assemblée Générale. Il est vrai qu'inévitablement, nous sommes les membres d'un même biotope. Et même si l'on n'est pas propriétaire de ce biotope-là, même si l'on est prêt à partager notre biotope avec les promeneurs, les citadins et tout le monde, nous sommes membres du biotope. Et à ce titre, nous ne sommes pas là pour être des objets de musée. Nous sommes complètement en phase avec nos acquis. Et même si nous n'avons pas su faire valoir nos intérêts communs dans un certain nombre de dossiers (il vous a été rappelé ce matin, par exemple, la position commune que nous avons sur la réserve naturelle régionale le long de la Loire), ces dossiers-là sont pour nous fréquents et courants. Et il est indispensable que chasseurs, pêcheurs et agriculteurs aient les mêmes positions sur ces dossiers, si nous ne voulons pas être laminés par les dérives sociales ou sociétales, qui feraient que nous ne serions plus que des objets de musée.

L'autre dossier sur lequel nous partageons les mêmes passions est le dossier sanitaire. Vous avez fait allusion, Président, à la grippe aviaire. Il s'agit d'un point que nous connaissons moins dans notre département, mais il existe d'autres éléments qui font que, sur le dossier sanitaire, nous sommes sur les mêmes problématiques.

Le dossier sur lequel nous sommes également en collaboration et où, malheureusement, nous ne sommes pas toujours entendus, est le dossier des nuisibles, dossier que vous avez également évoqué. Les nuisibles impactent de la même façon les activités de chasse et de productions agricoles. À cet égard, je voudrais particulièrement rappeler l'impact que peut avoir le développement exponentiel, depuis un certain nombre d'années, des populations de blaireaux dans notre département. Chaque fois que je raconte la même histoire, cela fait rire tout le monde, mais à chaque fois, il ne se passe jamais rien. Effectivement, il s'agit d'une espèce chassable nocturne, mais la chasse est interdite la nuit. Cela doit faire déjà plusieurs centaines d'années que c'est comme ça, et il conviendrait qu'un jour l'on se décide à limiter la prolifération de cette espèce, laquelle, encore une fois, commence à devenir extrêmement problématique dans notre département.

Concernant le dossier un peu plus sensible de la question des dégâts de gibier et de l'organisation de la chasse des espèces pour lesquelles il existe un plan de chasse, la position de la Chambre d'Agriculture est claire : nous n'avons aucunement envie de revenir sur le droit d'affût. Nous tenons absolument à ce que l'organisation que vous présentez puisse perdurer. C'est à vous, chasseurs, de gérer les populations des animaux gérés par un plan de chasse, et, en collaboration avec vous, nous essayerons toujours de faire en sorte que les dégâts soient minimisés. Cela se passe plutôt bien dans notre département, malgré l'existence d'un certain nombre de points noirs. Par rapport à ces points noirs, je pense que la façon dont nous y travaillons depuis maintenant deux ans est une évolution favorable. Pour un certain nombre d'agriculteurs, il n'est pas tolérable d'être sans arrêt massacré par des populations de gibier, mais il faut faire attention à ce que l'arbre ne cache pas la forêt. Même si nous n'avons pas encore réussi à éradiquer tous ces points noirs, l'approche que nous avons avec vous me paraît intéressante.

Par ailleurs – cela a également été évoqué – il est clair que dans les endroits où la pression de dégâts est importante, les agriculteurs demanderont à l'administration de faire en sorte que ces dégâts soient les moins importants possible et qu'il y ait des battues de dispersion ou de destruction aux endroits où les dégâts sont trop importants. Cela a été dit au cours de votre Assemblée, même si nous demandons parfois des battues (nous l'avons demandé et le demanderons encore), l'impact sur les populations évoqué ce matin est quand même des plus limités.

Voilà, en gros, ce que la Chambre d'Agriculture peut vous dire aujourd'hui.

Sinon, un certain nombre de réflexions m'ont été faites quant à la désignation des membres agriculteurs, comme les CTL. Très clairement, je peux même vous dire de quelle manière sont choisis, par la Chambre d'Agriculture, les membres qui siègent dans les CTL.

En premier lieu, nous privilégions les agriculteurs non chasseurs, afin qu'il n'y ait pas de hiatus pour des représentants que ne peuvent pas représenter à la fois l'agriculture et la chasse.

Ensuite, nous privilégions toujours les agriculteurs actifs (en activité).

Concernant les dégâts de gibier, les dégâts de gibier sur prairies entre autres, il est vrai qu'une indemnisation ne peut pas toujours être à la hauteur du préjudice subi. Il y a des périodes où les dégâts sur prairies sont très pénalisants pour les producteurs et où les réparations des dégâts sont relativement complexes, pour plusieurs raisons :

- des raisons administratives : comment peut-on, sur des prairies sensibles, retourner des surfaces pour les re semer en herbe ? Cela semble complètement interdit. Il va falloir que nous abordions ce dossier de façon à ce que, s'il y a des surfaces peu importantes trop dégradées, on puisse les remettre en état ;
- des essais de réparations abîmées par des dégâts de sangliers ont été mis en place dans le département de la Meuse ; une plateforme de démonstration et d'expérimentation a été ouverte, cette année, dans la Meuse, dans le cadre d'une opération intitulée « Fourrages Mieux » et il serait certainement intéressant que nous puissions prendre des leçons sur ces études.

Je vous remercie.

### **M. Étienne BERGER**

Merci, Éric. Comme vous vous en doutez, nous avons un lien quasi quotidien avec le monde agricole. Par rapport à l'allusion qui vient d'être faite sur des réparations difficiles sur des pâtures complètement dégradées, avec des trous très importants dont on n'autorise plus la fauche et que les règles environnementales n'autorisent plus le labour d'une parcelle, nous sommes vraiment confrontés à une difficulté. C'est un dossier sur lequel nous allons travailler.

Je vais demander à M. Daniel BARBIER, au titre de sa présidence des communes nivernaises, de nous dire un petit mot d'amitié.

### **M. Daniel BARBIER**

Monsieur le Sous-Préfet, Madame la Députée, Monsieur le Préfet du Conseil Départemental, mesdames et messieurs les élus, les directeurs, Mesdames, Messieurs, chers amis, Monsieur le Président, je vous sais le gré le plus amical de votre sympathie agissante.

Les choses les plus simples sont parfois les plus difficiles. Nous constatons quotidiennement que les gens ont besoin de fraternité et de vivre ensemble, et que pour soutenir le défi de notre

époque, l'homme doit tout simplement retrouver le contact avec des émotions dont son éducation est éloignée.

La chasse populaire, j'insiste lourdement sur le mot *populaire*, offre ce partage des émotions et permet de se sentir proche les uns des autres. Il nous faut donc être particulièrement vigilants pour que ce loisir reste accessible au plus grand nombre, et que l'argent ne vienne pas gangrener notre raisonnement et anéantir ce bénévolat si précieux. Retrouver de véritables émotions, c'est retrouver sa liberté. C'est aussi la garantie de l'autonomie.

Ce patrimoine que nos aïeux nous ont légué est désormais le nôtre. Il nous appartient de le mettre en perspective à travers les générations futures, les jeunes, certes, mais aussi, en sachant en accueillir d'autres. Et je voudrais quand même saluer l'excellente initiative du permis à zéro euro. Car, voir grandir la passion constituée, assurément, la plus belle des récompenses en offrant à un individu la possibilité d'établir une relation vivante avec la nature.

Avec mes collègues maires présents, je veux réaffirmer le rôle social de nos sociétés communales et de nos groupes locaux, qui, évidemment, sont porteurs d'une identité culturelle, qui participent à l'économie et au commerce local. Ils se fondent dans nos paysages et restent les meilleurs ambassadeurs de nos territoires si beaux et si injustement méconnus. Les chasseurs sont les gardiens de nos forêts et de nos prairies. N'oublions pas non plus nos amis les chiens, qui nous aident bien.

### **M. Étienne BERGER**

Je présente M. JOLY, le président de notre Conseil Départemental, particulièrement bienvenu à cette tribune aujourd'hui.

### **M. Patrice JOLY**

Merci. Monsieur le Président nous démontre que l'on peut, à la fois, être élu, professionnel, chasseur et poète. C'est toujours une vraie difficulté d'intervenir après lui. Tout d'abord, je voudrais saluer Madame la Députée et Monsieur le Sous-Préfet, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs les responsables de la Fédération de Chasse du département, Mesdames et Messieurs les chasseurs, chers amis.

La chasse est l'une des activités les plus anciennes de l'homme. Je pense qu'elle a de beaux jours devant elle. Il s'agissait, au départ, évidemment, de la réponse à un besoin biologique qui consistait à se nourrir et qui, petit à petit, au regard de ce détachement par rapport à cette manière de satisfaire à ces besoins de subsistance, est devenue un sport, un loisir. Je suis également attaché au fait qu'il s'agit d'un acquis de la Révolution, à cette démocratisation de la chasse qui était réservée, avant la Révolution, à une aristocratie. Cette activité qui s'inscrit dans l'évolution de nos sociétés doit, aujourd'hui, s'inscrire également dans les nouveaux enjeux de société. D'ailleurs, les débats qui ont eu lieu ce jour témoignent du fait que nous sommes au cœur de ces enjeux.

La chasse est donc une activité, un sport, un loisir, qui doit prendre en compte les autres usages – les intervenants avant moi l'ont évoqué – les autres loisirs, notamment la pêche (je salue le Président de la Fédération, ici présent) et également la randonnée, toutes ces activités de pleine nature qui sont autant d'atouts pour notre département, à la fois pour le bien-être de l'ensemble des Nivernais que nous sommes, et pour développer des activités économiques, facteur d'attractivité également pour accueillir des populations.

Il s'agit également d'un usage qui doit trouver sa place et trouver les compromis avec les autres activités, celles évoquées précédemment, notamment l'agriculture, la forêt, les activités

touristiques, toutes ces activités professionnelles importantes à la vie économique de notre département.

Au-delà de cela – et qui fait partie de vos débats – il convient de prendre en compte les nouveaux enjeux environnementaux tels que nous les percevons, tels que la société les exprime, avec des divergences d'appréciation. Nous sommes dans un nouveau temps, dans une société où il faut choisir et définir de nouveaux compromis entre les différents usages et différentes activités que l'on peut avoir de la nature. À cet égard, les enjeux de la biodiversité sont des enjeux réels, que d'autres que moi-même et d'autres que nous ici débattent, en considérant qu'il s'agit d'un enjeu essentiel. Ces enjeux de la biodiversité passent aussi par des questions de régulation des espèces, pour diverses raisons, dont des raisons sanitaires, ce qui a été évoqué.

Pour travailler au mieux cette biodiversité, il faut avoir la connaissance de la nature, et il existe une perte réelle de cette connaissance. Je dois dire que la Fédération de Chasse, à travers ses différentes activités, notamment, l'activité qui consiste à passer le permis, participe de ce réapprentissage de la nature. Il s'agit là d'une nécessité.

Je suis très attaché à cette recherche de ces nouveaux compromis. Il nous faut avoir l'humilité, les uns et les autres, de dire que nous n'avons pas la vérité et que nous allons devoir cheminer en nous écoutant, en étant attentifs les uns aux autres.

Je vais simplement terminer en redisant ce que disait avant moi Daniel BARBIER. Dans ce débat, nous avons la chance d'avoir une chasse populaire, dont, d'une certaine manière, les espaces en France se restreignent. Il faut donc être très attaché à maintenir cette chasse populaire, laquelle est un élément d'attractivité de notre département, un loisir qui participe de sa richesse, comme peut l'être également l'activité de pêche. Il faut y être attaché. C'est également un élément de convivialité, ce que Daniel a très bien évoqué. Nous avons besoin de temps de rencontre et d'échanges, avec parfois, des bons et des moins bons moments. Mais, cela fait partie de ces sentiments d'appartenance à une communauté particulière, à la fois de plaisir et de responsabilités. Et je ne peux que vous inviter à cultiver, dans l'esprit que je viens d'évoquer, votre loisir. Merci.

### **M. Étienne BERGER**

Merci, Monsieur le Président. Si vous le voulez bien, Madame la Députée, nous allons enchaîner avec vous.

### **Mme Martine CARRILLON-COUVREUR**

Monsieur le Président, Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur le Président du Conseil départemental, Messieurs les présidents, Mesdames et Messieurs, Madame l'Adjointe au maire, Mesdames et Messieurs les chasseurs et amis des chasseurs de Nièvre, mais aussi des départements voisins, puisque tout à l'heure, Monsieur le Président nous a présenté quelques voisins, ici présents dans cette Assemblée.

En préambule, je voudrais vous dire, Mesdames et Messieurs, que c'est toujours avec beaucoup de plaisir que j'assiste à votre Assemblée Générale, laquelle est une institution dans notre département qui nous montre – et qui nous a montré encore ce matin – que les débats sont toujours passionnés, parfois un peu agités. Cela me rappelle quelques débats à l'Assemblée Nationale, avec peut-être, quelques petites choses en moins, mais en tous cas, des débats animés.

Il est important que la démocratie fonctionne, et je voulais vous adresser cette première félicitation. En effet, sur des sujets aussi importants que ceux évoqués ce matin – des sujets qui, ces derniers mois, ont également animé les travaux parlementaires – il est bien normal que nous puissions ouvrir un débat démocratique pour que chacun puisse s'exprimer et faire part de son opinion.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je voudrais vous dire que, n'étant pas chasseur moi-même, je m'intéresse depuis plusieurs années à la chasse, parce que ce département m'a appris, sans doute avec vous tous, combien cette tradition était importante. D'ailleurs, je fais partie du groupe chasse de l'Assemblée Nationale, avec des députés très engagés sur ce sujet. Donc, nous suivons vos préoccupations. J'ai eu ainsi l'occasion de suivre un certain nombre de sujets, ce à quoi je reviendrai dans un instant.

J'aimerais d'abord vous dire, cela a été rappelé par les uns et les autres, que la chasse est entrée dans notre patrimoine culturel, nivernais et national. Elle est une activité nécessaire, fidèle au respect des équilibres entre les espèces. Cela vient d'être redit, cette chasse populaire qu'il faut soutenir est aussi un loisir, un loisir partagé entre amis, entre membres d'une même famille, entre membres d'un groupe passionné qui se rencontrent et qui partagent ce goût pour la chasse.

Mais, comme l'a également dit M. Rémi GONTHIER : la chasse n'est pas seulement une passion, mais est aussi une mission de service public.

Je connais et je mesure l'importance des mouvements des associations de chasse et leur rôle essentiel, ici, dans la Nièvre, et comme partout sur notre territoire national. Ces mouvements sont importants, car ils constituent une attention particulière dans la gestion des ressources cynégétiques, et plus généralement, en matière d'environnement. Au quotidien, les fédérations départementales contribuent fortement au maintien de la biodiversité. Partout dans la Nièvre, la chasse rayonne. Les chasseurs participent pleinement à la vie locale, au maintien des traditions et de l'identité de notre territoire. Je voudrais d'ailleurs vous féliciter également pour les effets positifs que nous avons pu voir tout à l'heure, du permis à zéro euro. Cette initiative a permis de faire monter en puissance l'adhésion et la sensibilisation de la population qui avait sans doute envie de vous rejoindre, mais qui ne savait pas, ou ne pouvait pas toujours, venir jusqu'à vous.

Je tiens également à saluer :

- le rôle du déploiement, au niveau national, du réseau de veille auquel participent les fédérations départementales en matière de prévention des risques encourus, par les troupeaux domestiques et par la population ;
- le rôle d'équilibre entre la faune et la flore, rôle primordial, puisque les chasseurs assurent la préservation des haies, de la forêt et la maîtrise du gibier ;
- le rôle économique et social, rôle qu'il ne faut pas sous-estimer ; en effet, j'ai récemment pris connaissance d'un rapport sur l'impact économique des activités cynégétiques, et nous voyons que votre mouvement représente actuellement 3,6 milliards d'euros et 30 000 emplois directs.

Tous ces éléments nous ont conduits à trouver un point d'équilibre entre différents composants. Ce point d'équilibre a été inscrit dans le vote de la loi d'avenir du 13 octobre 2014 de l'agriculture et de la forêt.

Concernant la loi sur la biodiversité, les engagements sur ce thème doivent être de nature à vous rassurer. Tout d'abord, l'hypothèse d'une intégration de l'Office National de la Chasse

et de la Faune Sauvage au sein de la future agence de la biodiversité a été écartée dès les premiers arbitrages. Il s'agissait d'une revendication forte que vous aviez tentée.

Dans le même temps, les ressources de l'Office ont été maintenues, ce qui, dans le contexte actuel que vous connaissez tous, est une véritable marque de confiance.

Deux défis s'ouvrent à vous actuellement.

Le nombre de permis de chasse doit faire l'objet d'une attention particulière, je n'y reviens pas.

Par ailleurs, il est impératif, Messieurs, que les femmes puissent accéder à ces activités, puisque votre Fédération Nationale vient de nous transmettre les chiffres, que vous avez d'ailleurs affichés tout à l'heure : seuls 2,2 % des chasseurs sont des femmes. Je vais vous faire une confidence : si j'en avais le temps, je vous rejoindrais volontiers.

La chasse est une tradition ancestrale, nous l'avons dit, dans notre pays, ici, dans la Nièvre, et il est vrai que la Révolution française l'a rattachée directement au droit de propriété. Puis, la loi Verdeille de 1964 a contribué à la démocratiser en instituant le paysage juridique que nous connaissons aujourd'hui.

Alors, Mesdames et Messieurs, je voudrais vous dire que je suis et resterai attentive à vos préoccupations. Vous avez d'ailleurs rappelé le rôle de la chasse en matière d'éducation.

Je voudrais également saluer l'ensemble des bénévoles et des salariés qui font vivre votre Fédération dans notre département, lequel souhaite axer son développement autour des nouvelles ruralités. Je vous dis, avec beaucoup de conviction, la ruralité a besoin des chasseurs. Bonne fin d'Assemblée. Merci.

### **M. Étienne BERGER**

Madame la Députée, vous avez été applaudie pour votre participation au groupe chasse de l'Assemblée nationale. À partir de là, tout est dit. Cela vous permet, effectivement, de vivre des débats, sûrement assez vifs, à l'intérieur de l'Assemblée.

En ce qui concerne le permis à zéro euro, j'ai la satisfaction de vous dire que 20 % de nos candidats sont des femmes, ce qui nous fait un taux de féminisation accéléré.

Monsieur le Sous-Préfet, nous arrivons au terme de cette Assemblée, et je vais vous passer la parole.

Mais, pour éviter qu'un certain nombre d'entre vous partent de cette salle avec, comme unique mémoire, la violence d'un geste et d'une violence verbale, je vais vous donner lecture d'une lettre « piochée » dans le courrier de la Fédération, reçue le 27 février 2016 (lettre d'un père et de son fils venus pour le permis à zéro euro) :

« Monsieur le Président, quel bonheur, pour mon fils et moi, d'avoir à rédiger cette lettre. Nous n'aurions jamais cru, en passant le permis de chasse, connaître autant de personnes si accueillantes et aussi professionnelles. Dans un premier temps, nous prenons l'attache téléphonique de Monsieur M., sur la commune donnée, nous lui expliquons notre problème et celui-ci, sans une hésitation, nous invite à venir chasser. Nous nous sommes rendus sur le lieu de chasse en sa compagnie et nous avons été très bien accueillis, aucune réflexion, le groupe de chasseurs nous a pris sous sa responsabilité, n'hésitant pas à nous reprendre lorsque nous faisons des erreurs, nous expliquant le pourquoi de nos erreurs chaque fois qu'il le fallait et ils nous expliquaient le cheminement de leur action dans la battue, pourquoi ils faisaient tel ou tel cheminement, pour arriver, ensuite, à tel résultat.

Les règles de sécurité dans ce groupe sont présentes et nous sont régulièrement répétées. Nous avons même entendu et vu l'un des chasseurs qui a préféré ne pas tirer sur un chevreuil –



alors que, pour nous, il aurait pu, justement – parce qu’il avait jugé que cette action aurait pu être dangereuse.

Avant chaque sortie, le matin, un petit briefing de Monsieur M., histoire de mettre à jour dans l’esprit de tout le monde, le nombre d’animaux qu’il reste à abattre.

Nous avons trouvé dans ce groupe de chasseurs un esprit de bonne camaraderie, d’entraide et surtout un accueil comme nous ne l’aurions jamais cru.

Je tenais, par cette lettre, à remercier toutes ces personnes pour leur accueil et leur professionnalisme sans faille. Merci à vous de nous avoir poussés à passer l’examen de permis de chasse. Merci pour tous ces moments de joie que vous nous avez offerts. »

Monsieur le Sous-Préfet, je vous laisse la parole.

### **M. Nicolas REGNY**

Merci, Monsieur le Président. Madame la Députée, Monsieur le Président du Conseil départemental, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs les chasseurs, amis de la chasse. C’est pour moi, aujourd’hui, un grand honneur de représenter l’État à cette Assemblée Générale. Cela me rappelle de très bons souvenirs, puisqu’il y a quelques années, j’étais en poste dans le Loir-et-Cher pour venir ici, et j’assistais régulièrement à des réunions de chasseurs (Assemblée Générale de chasseurs). C’est donc un milieu que je retrouve aujourd’hui avec grand plaisir, et je vois qu’il n’y a pas beaucoup de changement : vous êtes des chasseurs passionnés. La passion vous anime, vous honore et elle est toujours la même, quel que soit le département, ce qui est à votre honneur, et j’ose dire « à vie ».

Je suis maintenant à la fois Sous-Préfet de Clamecy et de Cosne-sur-Loire. Je sillonne le département dans tous les sens et j’ai l’occasion de constater tous les jours que la Nièvre est riche en gibier, que ce soit en gros ou en petit gibier. Nous l’avons rappelé tout à l’heure : le petit gibier a encore un bel avenir devant lui. À ce titre-là, j’ai donc vraiment eu l’occasion d’apprécier ce département dans sa richesse cynégétique. Je peux dire d’ailleurs que l’un de mes meilleurs souvenirs est un repas de chasseurs à Talon, avec Monsieur le Maire de Talon, Patrice PERRIER. C’était un bon repas et j’ai vraiment passé de très bons moments avec lui et avec ses collègues chasseurs.

Mais cette richesse doit être gérée. Cette gestion s’appuie bien sûr sur une structuration ancienne, avec, évidemment, le rôle de la Fédération des Chasseurs qui est prévu par la loi, avec des rôles qui sont dévolus. Il faut rappeler que vous avez une mission de service public. Il y a aussi un service de contrôle, ici représenté par l’Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, représenté par son directeur, M. François POHU que je rencontre souvent et que je salue.

L’État que je représente veille à concilier à la fois les intérêts agricoles, les intérêts sylvicoles et les intérêts cynégétiques. L’État veille à préserver l’intérêt général.

Par le biais de la Direction Départementale des Territoires – que je salue par la présence de son directeur Yves CASTEL – l’État essaye de porter une position d’équilibre entre agriculteurs, sylviculteurs, chasseurs, associations de protection de la nature et élus locaux.

Toute gestion doit être équilibrée et reposer sur les trois mots clés que sont, l’écoute, la concertation et le dialogue continu, sur tous les sujets. D’ailleurs, ces trois mots clés trouvent régulièrement leur écho à travers les réunions de la Direction Départementale des territoires et de l’Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, que préside régulièrement le Préfet en préfecture.

Ce dialogue témoigne d’une discussion animée entre tous les acteurs sur le sujet de la chasse.

Oui, la chasse est une tradition nivernaise, une belle tradition qui anime le territoire, ainsi que les discussions lors des réunions de chasse.

Nous avons tous, moi-même en particulier, dans notre entourage, un ami, un cousin, un aîné, un parent chasseur. Dans la Nièvre, vous n'êtes pas moins de 9 324 chasseurs qui se partagent le territoire. L'importance du monde de la chasse n'est plus à démontrer. La chasse est plus qu'une activité de loisir. Elle contribue au maintien d'une ruralité vivante, au travers d'une chasse populaire et démocratique, comme on dit, qui participe à l'animation du territoire. C'est un atout écologique, social et économique pour nos territoires ruraux qu'il faut non seulement préserver, mais aussi développer. Vous, les chasseurs, vous défendez donc, et devez défendre, une éthique de responsabilités et de ce fait, une chasse durable. Au-delà des objectifs légitimes et de préservation de la biodiversité, la chasse doit également pouvoir se faire en bonne intelligence dans des zones d'activité liées au monde rural.

Je vais parler des relations existantes avec le monde agricole. Je salue la présence et le témoignage du Président BERTRAND, qui témoigne des bonnes relations qui existent avec le monde agricole. Nous savons tous que, parmi nous, de nombreux chasseurs sont issus du monde agricole. Cet effort de chasse est notamment exercé par les chasseurs sur les espèces provoquant des dégâts agricoles. Cela doit contribuer à maintenir les populations à un niveau supportable pour les activités agricoles.

Vous, les chasseurs, êtes reconnus comme des acteurs à part entière de la préservation des milieux naturels et de la biodiversité. Pour avoir souvent accompagné des chasseurs en milieu rural, j'ai pu constater votre amour pour votre territoire, mais aussi votre passion pour la préservation de votre environnement. Il est important de souligner que vous avez une action quotidienne, au plus près du terrain, pour préserver notre belle Nièvre, nos beaux paysages et nos beaux habitats. Vous êtes, en quelque sorte, des gestionnaires des espaces naturels, des gestionnaires de nos espèces.

Mais, vous le savez, votre activité, votre loisir, n'est pas sans danger. Nous devons aller vers la recherche constante d'une sécurité maximale. Je le rappelle, sur une base de cinq ans, la Nièvre a connu sept accidents de chasse, dont un mortel malheureusement et deux blessés graves. Moi-même, dans un précédent poste, en Haute-Marne, il y a trois ans, j'ai connu, en l'espace de quinze jours, deux accidents mortels, lors de battues de grand gibier.

À chaque accident, au-delà du drame humain pouvant toucher les différents acteurs et leurs proches, c'est l'image de la chasse qui peut souffrir. Plus que jamais, un effort est donc à faire pour assurer une meilleure sécurité de la chasse. Chacun d'entre vous doit être bien conscient que la sécurité est l'affaire de tous et tous les jours. Elle n'est jamais acquise définitivement.

Je souhaiterais maintenant évoquer le sujet phare du jour, à savoir, les 20 hectares.

J'ai écouté avec attention votre débat, un débat animé, passionné. Dans quelques minutes, vous allez avoir l'occasion de vous exprimer par un vote. Nous l'avons dit, la Fédération de Chasse est une structure démocratique qui s'exprime, bien sûr par le débat, mais principalement par le vote. Il est important de le rappeler.

Je dois dire que ce sujet des 20 hectares a fait l'objet d'un premier vote, l'an dernier, lors de l'Assemblée Générale des chasseurs. Les services de l'État ont admis favorablement cette proposition et le Préfet l'a entérinée, comme vous le savez, par un arrêté au mois d'août dernier. À partir de la saison de chasse prochaine, les attributions de plans de chasse cervidés et de plans de gestion sangliers ne pourront être accordés que sur des territoires composés d'un ou plusieurs îlots, chacun supérieur ou égal à 20 hectares d'un seul tenant.

Concernant le morcellement actuel des territoires de chasse illustrés par le grand nombre de plans de chasse dont dispose la Nièvre (je rappelle le chiffre : 1 627 plans de chasse), ce morcellement pose un réel souci en termes de sécurité (l'organisation des battues) et en termes de gestion des populations de grand gibier. C'est pourquoi Monsieur le Préfet a accueilli favorablement cette mesure de remembrement cynégétique, en entérinant la mesure des 20 hectares. Bien entendu, nous sommes conscients que ce remembrement cynégétique risque de poser certaines difficultés sur le terrain, et nous entendons bien les inquiétudes d'un certain nombre de chasseurs disposant d'un territoire de telles surfaces, ainsi que, bien entendu, les inquiétudes du monde agricole, notamment le risque de zones de non-chasse.

Je crois que la majorité des chasseurs a bien compris qu'il est nécessaire de séquencer et a constitué des territoires continus et cohérents : une gestion plus rationnelle des populations, une meilleure maîtrise des dégâts agricoles et des conditions de sécurité plus favorables.

S'il est possible de tenir ces propos, c'est aussi que la majorité des chasseurs eux-mêmes a déjà entrepris cette démarche, puisque 94 % des plans de chasse déposés pour la prochaine campagne sont recevables, c'est-à-dire supérieurs à 20 hectares.

Nous l'avons dit tout à l'heure, ce sont donc environ 6 % des plans de chasse dans le territoire nivernais qui sont bloqués. Je rappelle qu'il existe encore une procédure de négociation. Vous avez donc jusqu'au 10 juin pour faire des propositions. Les services de l'État représentés par la Direction Départementale des Territoires sont là pour vous aider et tout mettre en œuvre, afin d'instruire les modifications, pour rendre possible la chasse au plus grand nombre et bien sûr, pour préserver notre droit de chasse.

Pour rassurer vos inquiétudes, j'insiste sur le fait que les services de l'État seront vigilants sur le risque que certaines parcelles ne soient plus chassées. Le Préfet accorde un intérêt majeur à la conciliation des enjeux, notamment, suite au dernier hiver relativement doux qui a engendré d'importants dégâts agricoles et sylvicoles.

Pour la campagne cynégétique à venir, les modalités de chasse anticipée, les destructions, si elles sont nécessaires, seront faites.

Le nombre de communes qui sont classées en « point noir » sera déterminé lors de la prochaine Commission Départementale de la Chasse et de Faune Sauvage qui se déroulera le 27 avril.

Enfin, vous le savez, nous l'avons dit tout à l'heure, faute d'entente locale, les services de l'État pourront organiser des battues administratives à la demande des intéressés et à la demande des intérêts agricoles et forestiers qui seraient légitimes. Je rappelle que les battues administratives existent et peuvent être employées.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Préfet est très attaché à la sécurité dans le domaine de la chasse, à l'instar de ce qui est fait dans d'autres domaines, je pense notamment à la sécurité routière.

Dans quelques minutes, vous aurez l'occasion de vous exprimer, et je peux vous dire que nous examinerons avec attention les résultats de ce scrutin.

En conclusion, je vous souhaite de bonnes chasses pour la prochaine saison, et à très bientôt.

**M. Étienne BERGER**

Merci, Monsieur le Sous-Préfet.

*(A l'adresse de la salle)* Je pense que vous avez pris la précaution d'entendre ce qui vient d'être dit, sur la position de l'Administration.

**Intervenant Monsieur BRUANDET**

J'ai l'impression que tout est fait d'avance, si l'on ne modifie pas ce qui a été décidé dans le cadre des plans de chasse. Donc, à quoi le vote sert-il ? Il faut expliquer à Monsieur le Préfet qu'il va falloir modifier nos plans de chasse pour qu'ils soient recevables.

**M. Étienne BERGER**

Il vous a dit à l'instant qu'il serait très attentif au scrutin qui va être fait. Alors, M. BRUANDET, vous allez voter. Le bureau de vote va ouvrir dès à présent et vous aurez jusqu'à 13 heures pour déposer votre bulletin de vote. Je demande à la salle de ne pas se ruer sur les urnes, ce qui va nous permettre de procéder à une remise de médailles. Vous avez donc le temps.

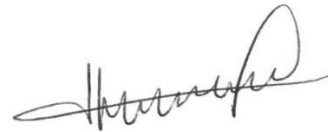
Je vous salue et vous donne rendez-vous l'année prochaine !

Le Président



Etienne BERGER

Le Secrétaire



Claude RENAUD